



Weitblick Grand-Angle

Norme de reporting ESG:
première étude sur l'année 2023



Chères lectrices, / Chers lecteurs,

Les institutions de prévoyance suisses assument la responsabilité fiduciaire d'une gestion durable, tournée vers l'avenir, de la fortune de leurs assurés. Dans leurs activités d'investissement, elles s'efforcent de trouver un équilibre entre un rendement conforme au marché et des risques acceptables. Une partie de ces risques se manifestent dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance d'entreprise (autrement dit, les critères ESG).

Ces dernières années, l'intérêt des caisses de pension pour les critères ESG n'a cessé de croître. Considérés au départ comme un «créneau thématique», ils se sont entretemps largement établis. Les caisses de pension souhaitent, elles aussi, témoigner de ce changement dans leurs rapports. Mais beaucoup regrettaient l'absence d'un cadre réglementaire permettant un reporting ESG exhaustif et comparable, accepté par la majorité d'entre elles.

L'ASIP (Association suisse des institutions de prévoyance) a décidé de monter au créneau. En étroite collaboration avec des experts d'autres associations, elle a mis au point une *Norme de reporting ESG* à l'intention des caisses de pension. Grâce à cette réglementation, les caisses de pension peuvent rendre compte de leurs activités en matière d'ESG avec la transparence voulue. Elles peuvent notamment montrer clairement comment elles investissent leurs fonds et quels jalons elles ont déjà posé pour leurs placements durables.

Si la *Norme de reporting ESG* n'a que valeur de recommandation, l'ASIP en tant qu'association faitière y associe un engagement clair comme de l'eau de roche: cette norme doit établir la meilleure transparence possible en matière de mise en œuvre des critères ESG, sous la

responsabilité de l'ensemble du secteur de la prévoyance et dans le cadre du partenariat social. Grâce à cet engagement volontaire, l'association veut contribuer à endiguer la densité des prestations légales, déjà excessive dans ce domaine, et les coûts liés à la réglementation.

Pour répondre à cette exigence, après la première application de la norme pour le rapport 2023, l'ASIP a chargé PwC Suisse d'établir une étude d'évaluation. La société d'audit et de conseil y a documenté l'engagement du secteur de la prévoyance professionnelle en matière de développement durable, analysé la diffusion de cette norme ESG au sein des caisses de pension suisses et mesuré de manière probante son degré d'acceptation.

Les résultats sont éloquentes: dès la première utilisation de la norme, près de 50% de toutes les fortunes de prévoyance sont prises en compte dans le reporting ESG. En de nombreux endroits, les caisses de pension montrent la voie et définissent en connaissance de cause des principes d'investissement respectueux des ESG. En même temps, elles présentent pour leurs placements – sauf les emprunts d'État – une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence ou publient, entre autres, leur comportement de vote lors des assemblées générales en Suisse et à l'étranger. Il est particulièrement réjouissant de constater que 80% des institutions de prévoyance interrogées prennent en considération la norme de reporting de l'ASIP. Dès lors, il est clair que pour les caisses de pension, le respect des critères ESG n'est pas une promesse en l'air.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Martin Roth
Président de l'ASIP

Lukas Müller-Brunner
Directeur de l'ASIP



Étude de marché sur la norme de reporting ESG de l'ASIP pour les caisses de pension

Une publication de l'ASIP et de PwC
Novembre 2024



An aerial photograph of a dense forest. The majority of the trees are dark green, but one tree in the upper right quadrant is highlighted in a bright, vibrant green, making it stand out from the rest of the canopy.

“

Le secret pour aller de
l'avant, c'est de faire le
premier pas.

(Mark Twain)



Préface

Avec l'importance croissante de la durabilité dans le monde financier, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) gagnent fortement en pertinence pour les caisses de pension. L'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) a donc développé une norme pour le reporting ESG, qui doit offrir aux caisses de pension suisses une base uniforme et un guide pour le reporting sur le développement durable. Il est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

Cette étude de marché examine, sur la base des 144 caisses de pension qui ont participé à cette étude, comment la première version de cette nouvelle « norme de reporting ESG de l'ASIP pour les caisses de pension » est mise en œuvre dans la pratique et donne un aperçu de la pratique actuelle en matière de reporting en Suisse.

L'objectif de cette étude est, au sens large, de créer un premier cadre de référence pour le reporting ESG dans le monde de la prévoyance suisse.

Au sens strict, le document se concentre sur l'analyse de la mise en œuvre de la norme de reporting ESG de l'ASIP pour les caisses de pension ainsi que sur l'agrégation et la consolidation des connaissances acquises. Les résultats doivent non seulement apporter de la transparence, mais aussi servir de guide précieux pour les caisses de pension qui souhaitent optimiser et développer leurs stratégies ESG.

En outre, l'étude analyse des recommandations d'actions concrètes et des propositions de solutions, apportant ainsi une contribution précieuse au développement de la norme de reporting ESG de l'ASIP – et renouant ainsi avec la citation de Mark Twain mentionnée à gauche, faire le premier pas pour aller de l'avant.



Marco Tiefenthal
Directeur
Prévoyance
professionnelle & gestion
d'actifs
PwC Suisse



Dimitri Senik
Directeur
Leader des services de confiance
aux investisseurs
PwC Suisse

En un coup d'œil – Faits et chiffres

La présente étude porte sur la mise en œuvre de la première version de la norme de reporting ESG de l'ASIP pour les caisses de pension, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et a été appliquée pour la première fois pour l'exercice 2023.

Au total, **144** caisses de pension avec une fortune de CHF 660 milliards et 2,56 millions d'assurés ont participé à l'étude, dont 48% déclarent établir un rapport de durabilité selon le reporting ESG de l'ASIP. Parmi celles-ci, 77% ont soumis leur rapport ESG pour analyse, ce qui correspond à une **population de 53 rapports ESG**.

Le **taux de transparence** en moyenne de

86% à 88

au niveau des portefeuilles globaux, des classes d'actifs et des ratios, même si cela n'apparaît que dans un total de 6% (niveau portefeuille global/classe d'actifs) et 32% (niveau indicateur) de tous les rapports ESG.

Ainsi, environ CHF **520** mrd des **actifs sous gestion (AuM)** et environ 2,1 millions d'assurés sont couverts par un rapport de durabilité. Cela correspond à 46% de tous les placements et à 45% de tous les assurés des institutions de prévoyance suisses.

87% des caisses de pension suivent des approches d'investissement ESG dans leurs stratégies de placement, les « **Stewardship et engagement** » et les « **Exclusions** » étant de loin les plus appliquées¹.

45% des institutions de prévoyance qui n'ont pas encore établi de rapport ESG prévoient d'en introduire un au cours des **prochains douze mois**.

38% des caisses de pension affichent une **stratégie de décarbonisation** comme objectif obligatoire dans la stratégie de placement, soit comme approche explicite de la durabilité, soit comme objectif pour certaines classes d'actifs¹.

80% des caisses de pension fournissent des **indications individuelles sur les indicateurs recommandés par la norme de reporting ESG de l'ASIP**, cependant, seulement **18% (indicateurs de base)** respectivement **2% (indicateurs avancés)** le font complètement¹.

79% des caisses de pension maintiennent des **adhésions** à plus de 50 initiatives et organisations ESG, l'adhésion à Swiss Sustainable Finance (SSF) étant la plus souvent citée (18%)¹.

¹ Les chiffres clés se réfèrent à la population des 53 rapports ESG remis dans le cadre de cette étude.



45% des caisses de pension publient leurs **activités en matière de droits de vote** en Suisse dans leur reporting ESG, le **taux moyen d'approbation** des propositions des conseils d'administration en **Suisse étant de 78%**. À l'étranger, le taux d'approbation est de 81%¹.

Les caisses de pension sont engagées à hauteur de **1%** du capital investi dans le **charbon** et à hauteur de **5%** dans d'autres **combustibles fossiles**. Les caisses de pension analysées s'exposent donc moins dans ce domaine que leur indice de référence (benchmark) (2% et 8%)¹.



Pour les actions, les obligations d'entreprise et les obligations convertibles, l'empreinte carbone moyenne est de **79 (scopes 1 et 2) et 531 (scope 3) tonnes par million de CHF de capital investi**. L'empreinte carbone (scopes 1 et 2) des caisses de pension analysées est donc **plus faible que celle de leur benchmark**.



Les pays dans lesquels les caisses de pension investissent au moyen d'**obligations d'État** émettent 240 tonnes d'équivalent CO₂ par million de CHF de PIB généré. **L'intensité carbone** (scopes 1 et 2) est donc **plus élevée** pour les caisses de pension analysées **que pour leur benchmark**.



Pour les **immeubles suisses** du portefeuille des institutions de prévoyance, l'intensité énergétique moyenne est de **113 kWh** par mètre carré (scope 1), respectivement 100 kWh supplémentaires par mètre carré en tenant compte des scopes 2 et 3. Pour les **biens immobiliers à l'étranger**, cette valeur correspond au total à **108 kWh** par mètre carré¹.



À l'exception des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les obligations d'État, les caisses de pension font **en moyenne mieux que leur benchmark pour les indicateurs de base**.



En un coup d'œil – Recommandations d'action

Dans l'ensemble, les caisses de pension ont mentionné un grand nombre de défis en matière de collecte, traitement, consolidation et reporting des données – mais ont également identifié diverses propositions d'amélioration et recommandations d'action pour tous les domaines relatifs à la norme de reporting ESG de l'ASIP. Il s'agit de :



Renforcer les rapports qualitatifs

La norme de reporting ESG de l'ASIP devrait mettre plus l'accent sur la qualité du reporting, notamment en ce qui concerne l'intendance, l'engagement et l'exercice des droits de vote. Les thèmes sociaux et organisationnels devraient être davantage intégrés afin de démontrer la pertinence et la crédibilité des mesures ESG.



Transparence et communication claire

L'ASIP devrait communiquer plus clairement les objectifs du reporting ESG afin d'éviter les malentendus, les erreurs, et de renforcer la confiance. Le feedback régulier des membres et du public devrait être utilisé pour une amélioration continue.



Améliorer la standardisation et la qualité des données

Il est recommandé d'introduire des grilles de calcul standardisées des meilleures pratiques (best practice) pour les indicateurs quantitatifs, de présenter le taux de transparence de manière uniforme et de clarifier les définitions, notamment les données complexes telles que les émissions du scope 3.



Simplifier et cibler les rapports quantitatifs

Se concentrer sur un petit nombre d'indicateurs pertinents permettrait de réduire la complexité et d'améliorer la compréhension. Un modèle standardisé de « best practice » pour le reporting selon la norme ESG de l'ASIP pourrait en outre contribuer à rendre les rapports plus comparables et plus accessibles aux destinataires sans connaissances spécifiques.



Souplesse et adaptabilité

La norme de reporting ESG de l'ASIP pour les caisses de pension devrait réagir de manière flexible aux évolutions du marché pour les données difficiles à saisir (comme les émissions du scope 3 et le potentiel de réchauffement climatique) et prendre davantage en compte les approches d'engagement collectif.





Table des matières

1.	Introduction et contexte	10
1.1.	Objectifs de l'étude	10
1.2.	Structure de l'étude	10
2.	Norme de reporting ESG de l'ASIP pour les caisses de pension et méthodologie de l'étude	11
3.	Analyses et résultats	13
3.1.	Niveau de mise en œuvre et de divulgation	14
3.1.1.	Couverture	14
3.1.2.	Participation au test PACTA	16
3.1.3.	Élaboration du rapport ESG	16
3.1.4.	Sources de données	16
3.1.5.	Maturité des rapports ESG	18
3.1.6.	Appréciation du taux de transparence	18
3.1.7.	Perspectives	20
3.1.8.	Conclusion sur l'état de mise en œuvre et le degré de divulgation	21
3.2.	Rapports qualitatifs – déclarations sur la stratégie de durabilité	22
3.2.1.	Approches de placement	22
3.2.2.	Conclusion – Reporting qualitatif	31
3.3.	Reporting quantitatif – Indicateurs ESG	32
3.3.1.	Indicateurs ESG – Partie « Indicateurs de Stewardship »	32
3.3.2.	Indicateurs ESG – Partie « Indicateurs de portefeuille »	38
3.3.3.	Conclusion – Reporting quantitatif	47
4.	Défis, propositions d'amélioration et recommandations d'action	49
4.1.	Défis à relever lors de l'élaboration du rapport ESG	50
4.2.	Propositions d'amélioration et recommandations d'action	51
4.2.1.	Propositions d'amélioration et recommandations d'action – Reporting qualitatif	51
4.2.2.	Propositions d'amélioration et recommandations d'action – Rapport quantitatif	52
4.3.5.	Propositions d'amélioration et recommandations d'action – En général	55

1. Introduction et contexte

La durabilité dans le secteur financier gagne en importance au niveau national et international. La Suisse entend se positionner comme pionnière dans cette évolution et saisir l'opportunité de développer la place financière suisse comme l'un des sites leaders en matière de finance durable. C'est ce qu'a indiqué le Conseil fédéral dans son rapport pour une place financière durable du 16 décembre 2022.

Pour que les marchés financiers puissent prendre correctement en compte les risques environnementaux, des données de haute qualité doivent être disponibles, tant dans l'économie financière que dans l'économie réelle. Une transparence accrue sur les risques et les impacts environnementaux permet aux investisseurs de prendre des décisions plus efficaces, favorise la capacité d'innovation du secteur financier et contribue à éviter le greenwashing².

En réaction aux recommandations et mesures décidées par le Conseil fédéral pour renforcer la place financière suisse, qui concernent explicitement aussi les institutions de prévoyance, l'Association suisse des institutions de prévoyance ASIP a publié en juillet 2022 un « Guide des ESG pour les caisses de pension suisses » et en décembre 2022 une « norme de reporting ESG – Norme pour les caisses de pension ». L'ASIP poursuit ainsi, entre autres, l'objectif d'accroître la transparence du profil ESG des placements des institutions de prévoyance suisses.

La présente étude porte sur la mise en œuvre de la première version de la norme de reporting ESG de l'ASIP pour les caisses de pension, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et a un caractère de recommandation pour les institutions de prévoyance.

1.1. Objectifs de l'étude

Au sens large, l'objectif de l'étude est de créer un cadre de référence pour le reporting sur le développement durable des institutions de prévoyance suisses.

Au sens strict, l'enquête poursuit les objectifs suivants :

- analyser la mise en œuvre de la première version de la norme de reporting ESG de l'ASIP pour les caisses de pension ;
- donner un aperçu consolidé de la performance des institutions de prévoyance suisses en matière de développement durable ; et
- présenter des recommandations d'action pour la norme de reporting ESG de l'ASIP pour les caisses de pension.

1.2. Structure de l'étude

Après le chapitre 1 d'introduction, le chapitre 2 donne un aperçu des principaux concepts et objectifs de la norme de reporting ESG de l'ASIP et explique, sur cette base, la méthodologie de collecte des données de cette étude. Les principales conclusions de l'analyse, obtenues dans le cadre de l'enquête et des rapports de durabilité soumis, sont présentées au chapitre 3. L'étude se termine par des recommandations d'action issues de l'évaluation de l'enquête au chapitre 4.

² Source : https://www.sif.admin.ch/sif/de/home/finanzmarktpolitik/nachhalt_finanzsektor.html.



2. Norme de reporting ESG de l'ASIP pour les caisses de pension et méthodologie de l'étude

La norme de reporting ESG de l'ASIP pour les caisses de pension vise non seulement à promouvoir la transparence dans le processus d'investissement, mais aussi à rendre les objectifs ESG mesurables au moyen de déclarations qualitatives sur la stratégie de durabilité et d'indicateurs quantitatifs tels que les émissions de CO₂. Il est essentiel que les données ESG disponibles pour ces déclarations et indicateurs soient fiables et complètes, afin de garantir la transparence de la publication des informations ESG et de présenter les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs ESG. La mise en œuvre de la première version de la norme de reporting ESG de l'ASIP de décembre 2022 est analysée dans cette étude.

L'étude se base sur un questionnaire en ligne envoyé aux membres de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) qui, en tant qu'association faîtière, représente plus de 900 institutions de prévoyance³. Dans ce questionnaire, les caisses de pension ont été priées de fournir des informations sur l'élaboration de leurs rapports de durabilité, d'identifier les défis et des propositions d'amélioration et de soumettre leur rapport ESG actuel⁴.

Pour l'analyse des rapports ESG soumis et des données du questionnaire en ligne (chapitre 3), un cadre d'enquête comprenant trois domaines d'investigation a été développé sur la base de la norme de reporting ESG de l'ASIP. Celui-ci suit l'objectif de la norme, selon lequel un reporting ESG global se caractérise par des déclarations qualitatives sur l'intégration des critères ESG et des informations quantitatives sur les différents placements. Le niveau de mise en œuvre et le degré de divulgation constituent le troisième domaine d'analyse.

³ Source : ASIP (2024) (<https://www.asip.ch/de/verband/ueber-asip/>).

⁴ Les caisses de pension participantes ont soumis des rapports ESG de 2022 et 2023, selon leur disponibilité.



Le domaine **État de la mise en œuvre et Degré de publication (chapitre 3.1)** questionne la mesure dans laquelle la norme de reporting ESG de l'ASIP est appliquée par les caisses de pension et où des lacunes subsistent. Il aborde la couverture des actifs (AuM) et des assurés concernés par les rapports ESG, l'élaboration des rapports ESG, les sources de données, le degré de maturité des rapports ESG soumis et les perspectives.



La partie **Rapport qualitatif (chapitre 3.2)** répond à la question de savoir comment et avec quel résultat les caisses de pension mettent en œuvre les aspects qualitatifs du reporting ESG. Elle comprend les objectifs et les principes de la stratégie de durabilité poursuivie par les caisses de pension participantes, notamment les approches de placement durable appliquées ainsi que les affiliations respectives.



La partie **Rapport quantitatif (chapitre 3.3)** s'intéresse à la manière dont les caisses de pension mettent en œuvre les aspects quantitatifs de la norme de reporting ESG de l'ASIP dans leur reporting sur le développement durable et montre le profil ESG des portefeuilles de placement des caisses de pension participantes à l'aide des indicateurs ESG cumulés. Ce domaine comprend l'application des indicateurs des profils d'exigences « Base » et « Avancé ».

Les rapports ESG soumis dans le cadre du questionnaire en ligne ont ensuite été analysés afin de pouvoir procéder à une comparaison pertinente des indicateurs utilisés et de l'intégration stratégique des critères ESG dans le processus d'investissement.

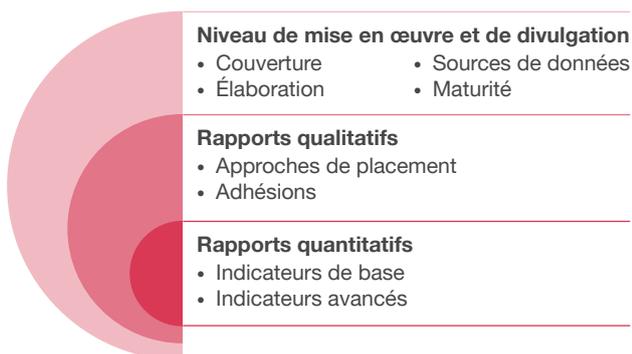
La norme de reporting ESG de l'ASIP comprend différents indicateurs ESG qui doivent aider les caisses de pension à établir un rapport de durabilité uniforme et comparable. Les indicateurs ESG sont divisés en profils d'exigences « Base » et « Avancé ». Le profil d'exigences « Base » constitue une norme minimale qui permet aux caisses de pension de trouver une application simple et pratique. Le profil d'exigences « Avancé », quant à lui, offre un rapport plus détaillé et plus complet aux caisses de pension qui disposent déjà de données ESG plus étendues. Il permet une analyse plus approfondie des caractéristiques ESG du portefeuille de placement de la caisse de pension. Dans le profil d'exigences « Base », les caisses de pension peuvent choisir si les données sont agrégées sur l'ensemble de la fortune ou si elles sont présentées par produit/mandat. Toutefois, pour les indicateurs avancés, l'agrégation se fait toujours sur l'ensemble des actifs.

Indépendamment du profil d'exigences choisi, il est recommandé d'afficher le taux de transparence. Celui-ci indique la part des actifs pour laquelle des indicateurs ESG sont présentés. Il est ainsi plus facile de quantifier et de comparer les performances ESG. Pour la présente étude, le taux de transparence n'a toutefois été pris en compte que lorsqu'il était indiqué dans son intégralité, car il n'aurait pas été possible d'effectuer une comparaison mixte entre le niveau du portefeuille et le niveau global.

Les rapports ESG soumis ont été analysés conformément aux directives de la norme de reporting ESG de l'ASIP et les chiffres clés ont été évalués selon les profils d'exigences respectifs.

Enfin, des recommandations d'action ont été résumées et présentées sur la base des résultats du questionnaire en ligne.

Illustration 1 : Cadre de l'étude



Pour les besoins de l'étude, les réponses des caisses de pension indiquées dans le questionnaire en ligne ont été catégorisées et analysées. Elles fournissent notamment des informations sur l'application pratique de la norme de reporting ESG de l'ASIP.

Clause de non-responsabilité

Les chiffres clés des rapports ESG analysés dans cette étude reposent en partie sur des méthodes de calcul et des bases de données différentes ainsi que sur une qualité de données hétérogène. Cela peut entraîner des variations dans les résultats et la comparabilité. Les résultats doivent donc être interprétés avec prudence, notamment en ce qui concerne la comparabilité des portefeuilles et des indices de référence.



3. Analyses et résultats

Ce chapitre présente les résultats du questionnaire en ligne et de l'analyse des aspects quantitatifs et qualitatifs des rapports ESG soumis selon les domaines d'investigation examinés au chapitre précédent, à savoir le niveau de mise en œuvre et le degré de publication (chapitre 3.1), les aspects qualitatifs et les déclarations relatives à la stratégie de durabilité (chapitre 3.2) et les aspects quantitatifs et les indicateurs ESG (chapitre 3.3). Tous les chiffres clés en rapport avec les résultats des rapports ESG présentés dans ce chapitre se réfèrent à la population des rapports de durabilité remis dans le cadre de cette étude (53 rapports).

3.1. Niveau de mise en œuvre et de divulgation

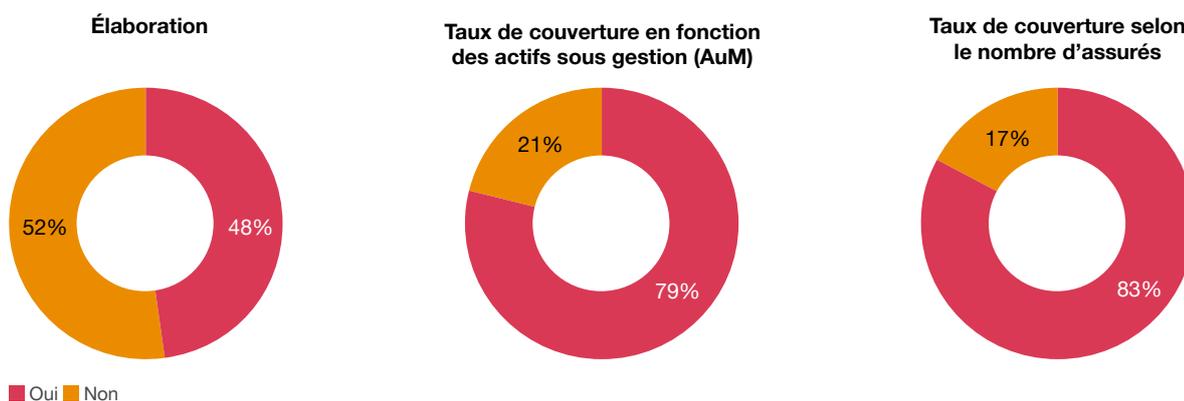
Le niveau de mise en œuvre et le degré de publication montrent dans quelle mesure les caisses de pension appliquent déjà la norme de reporting ESG de l'ASIP et publient des informations conformément à cette norme.

3.1.1. Couverture

Au total, 144 caisses de pension ont participé à l'étude (25 de droit public et 75 de droit privé, 41 fondations collectives et institutions communes et 3 autres institutions).

Environ 48% des institutions de prévoyance participant à l'étude ont déclaré établir un rapport ESG selon la norme de reporting ESG de l'ASIP pour les caisses de pension (illustration 2). Environ 77% des caisses de pension participantes, soit 37% au total, ont remis leur rapport de durabilité (53 rapports ESG au total). Les caisses de pension participantes gèrent au total un patrimoine d'environ 660 milliards de francs et assurent 2,56 millions de personnes. L'analyse des actifs sous gestion (AuM) et du nombre d'assurés couverts par les rapports ESG montre que les 48% des caisses de pension participantes qui, selon leurs déclarations, établissent un rapport ESG, couvrent environ 79% des actifs sous gestion (CHF 520 milliards) et 83% du nombre d'assurés (2,1 millions) des caisses de pension participant à l'étude (illustration 2).

Illustration 2 : Taux de couverture des caisses de pension avec un rapport ESG selon la norme de reporting ESG de l'ASIP pour les caisses de pension



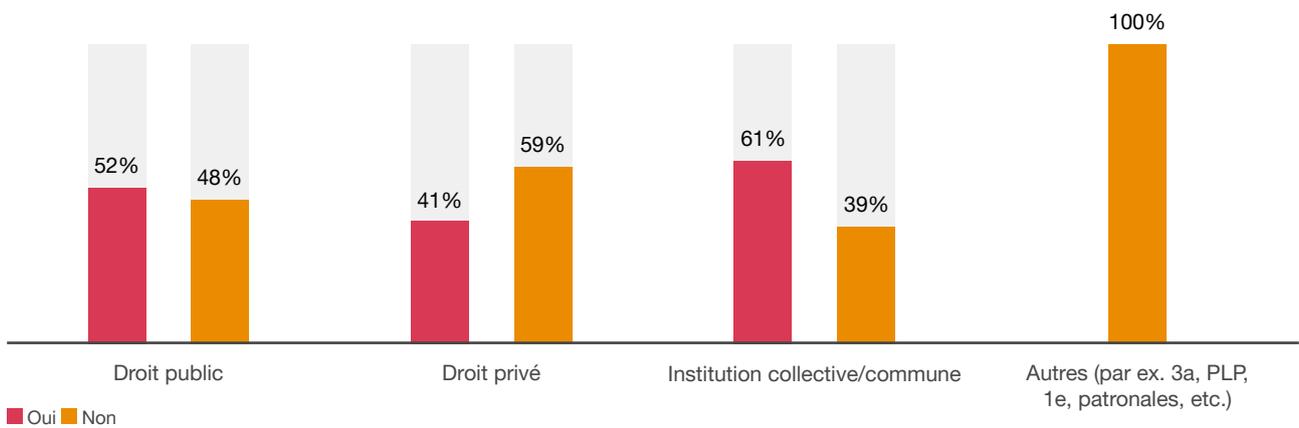
En comparaison avec les données provisoires de la statistique des caisses de pension de la Confédération⁵, environ 46% de tous les placements de fortune des institutions de prévoyance en Suisse ainsi que 45% de tous les assurés sont donc couverts par un reporting ESG.

⁵ OFS – Statistique des caisses de pension (2024).

Le reporting ESG n'est pas établi de la même manière dans les différentes catégories d'institutions de prévoyance (illustration 3). Environ 52% des institutions de droit public déclarent avoir mis en place un reporting ESG, alors que cette proportion est de 41% pour les institutions de droit privé. Les institutions collectives et communes obtiennent les meilleurs résultats avec 61%.

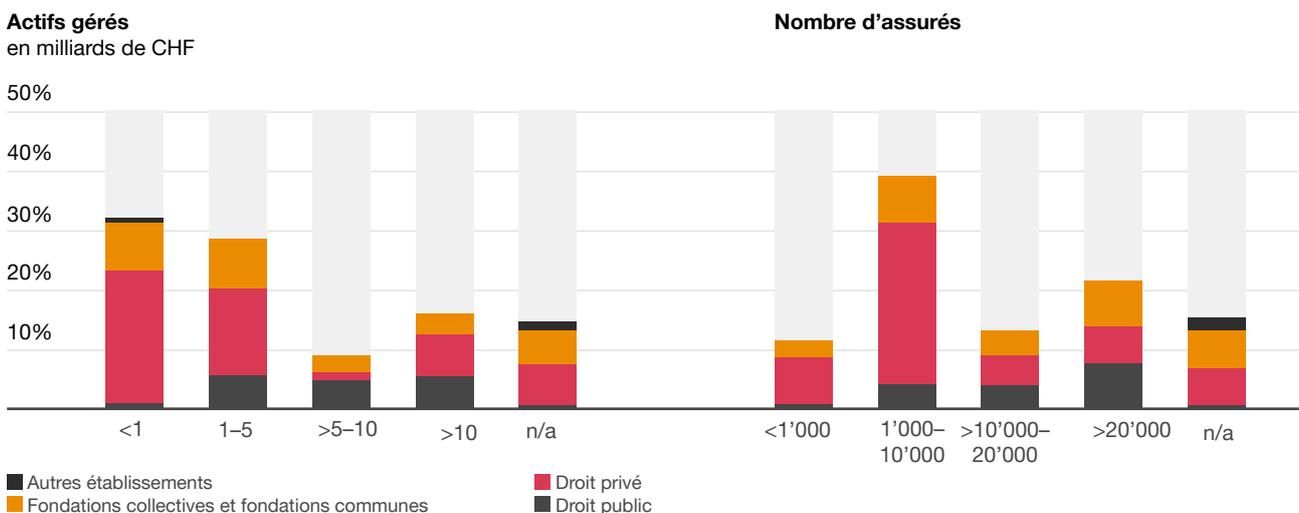
Dans la catégorie « Autres », qui comprend notamment les fondations de libre passage, 3a, 1e et patronales, aucune des institutions participantes n'a indiqué avoir rédigé un rapport de durabilité. Cela peut indiquer des défis particuliers ou une faible priorité du sujet dans ce segment.

Illustration 3 : Reporting ESG par catégorie



Comme le montre l'illustration 4, la plupart des institutions participantes ont des actifs sous gestion de moins de 1 milliard de francs (32%) ou entre 1 et 5 milliards de francs (28%). En termes de nombre d'assurés, la plupart des institutions comptent entre 1000 et 10 000 assurés (39%). 15% des caisses de pension participantes n'ont pas publié d'informations sur la fortune gérée ou le nombre d'assurés. Dans l'ensemble, il apparaît qu'une grande diversité d'institutions est représentée dans l'étude, avec une prédominance des petites et moyennes institutions.

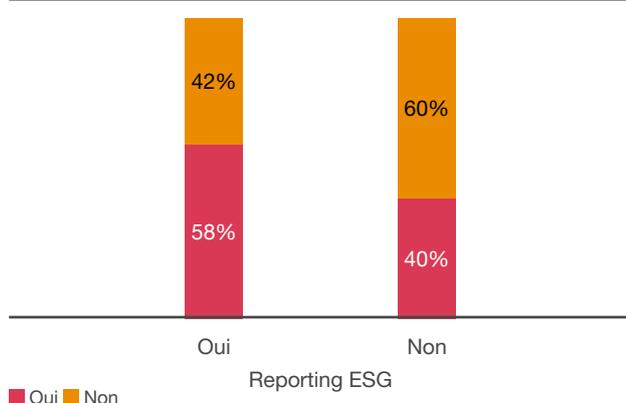
Illustration 4 : Rapports ESG soumis par actifs et assurés



3.1.2. Participation au test PACTA

L'analyse de la participation au test PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment), un test d'impact climatique, montre que la participation est légèrement corrélée à la mise en œuvre du reporting ESG dans les caisses de pension. Environ 58% des établissements participant au test PACTA rédigent un rapport de durabilité, contre 40% seulement pour les non-participants. Ces résultats suggèrent que la participation au test PACTA pourrait être un indicateur d'un engagement plus important dans le domaine du reporting ESG (ou inversement).

Illustration 5 : Participation à PACTA



3.1.3. Élaboration du rapport ESG

La responsabilité de l'élaboration des rapports ESG peut être exercée au travers de différentes structures et varie selon les caisses de pension.

Équipe interne (ESG). Environ 54% des caisses de pension participantes misent sur une équipe dédiée à l'élaboration du reporting ESG. Cela permet de renforcer le contrôle et d'adapter les rapports aux besoins spécifiques de l'institution de prévoyance, mais nécessite également des connaissances et des ressources internes.

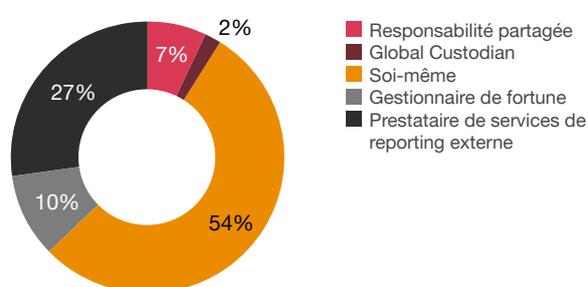
Prestataires de services externes. 46% des institutions de prévoyance font appel à des acteurs externes.

- Dans ce contexte, les prestataires de services de reporting externes, tels que PPCmetrics, Go4Balance, Picard Angst, Conser, Ethos, etc. sont les plus souvent sollicités (27%). Ces fournisseurs externes possèdent généralement un savoir-faire approfondi et un accès à des sources de données spécialisées.
- Environ 12% des caisses de pension participantes font réaliser le reporting ESG par leur gestionnaire de fortune (10%) ou leur Global Custodian (2%). Ceux-ci

disposent déjà des processus et des systèmes nécessaires ainsi que d'un accès direct aux données ESG pertinentes.

- Pour environ 7% des caisses de pension, une responsabilité commune a été identifiée, avec des acteurs internes et externes impliqués à parts égales dans l'élaboration du rapport ESG. Cette collaboration permet d'exploiter les différentes compétences et perspectives des deux parties et de partager, par exemple, la responsabilité du reporting ESG de certaines classes d'actifs.

Illustration 6 : Aperçu des approches pour l'élaboration des rapports ESG



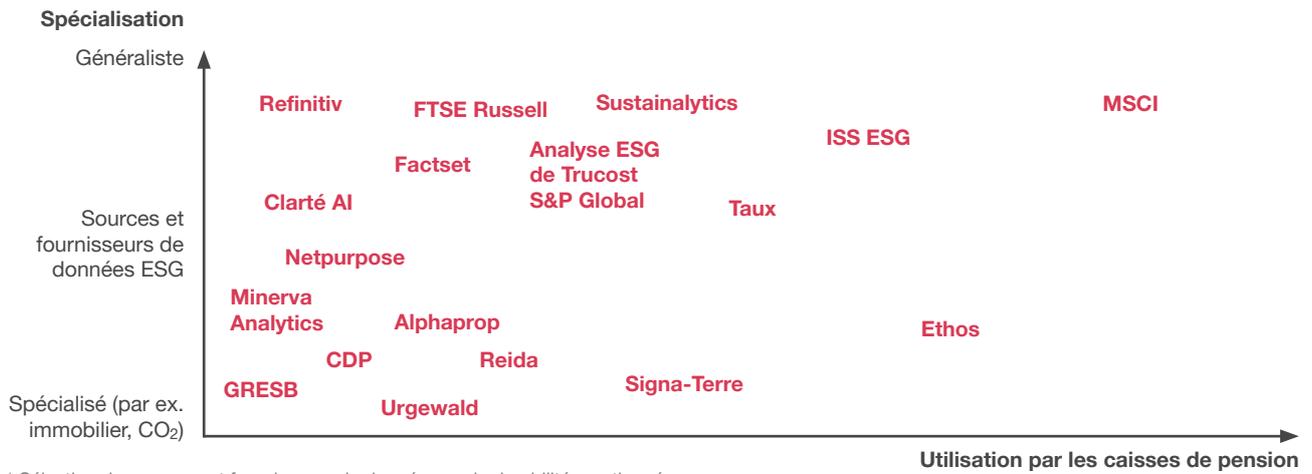
3.1.4. Sources de données

Pour un reporting ESG complet et fiable, les caisses de pension ont besoin de données ESG complètes et précises provenant de l'économie réelle et de l'économie financière. Différentes sources de données sont à leur disposition :

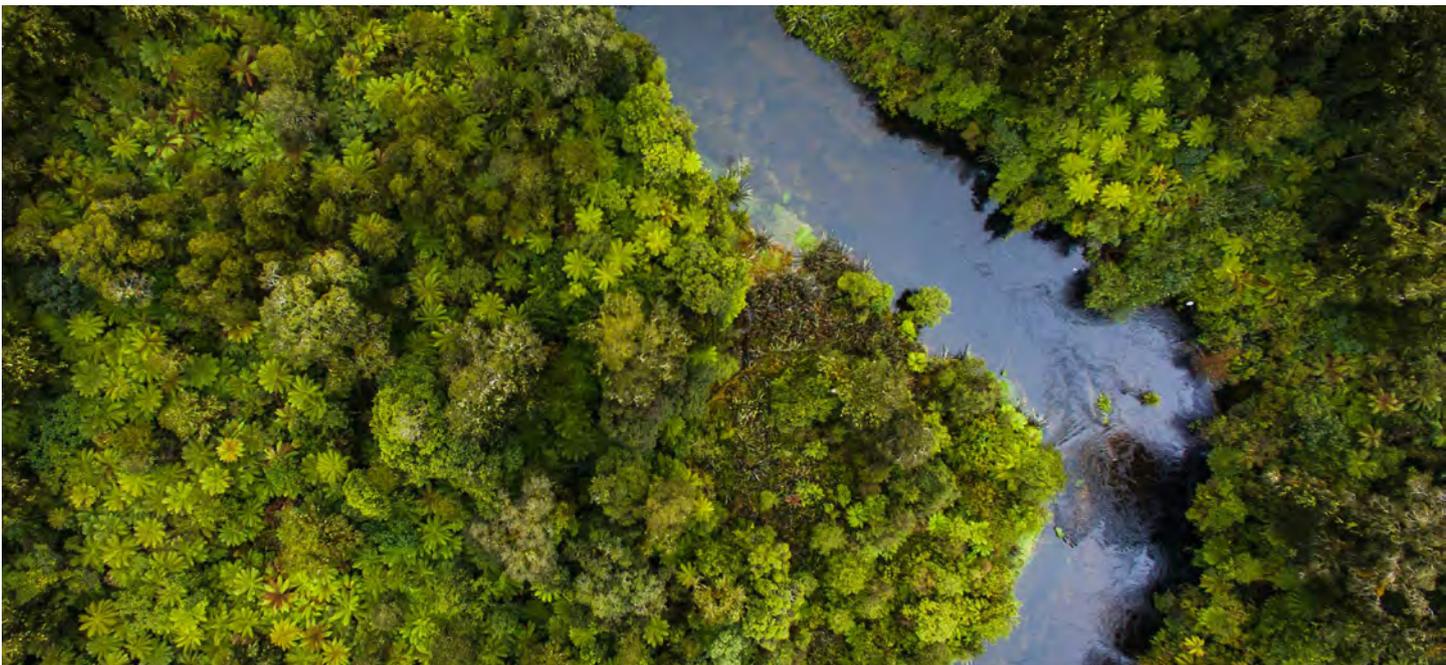
- **Propre recherche.** Analyses et évaluations internes effectuées par l'institution de prévoyance elle-même. Cette méthode permet une évaluation individuelle des aspects ESG et peut être adaptée aux besoins spécifiques de la caisse de pension.
- **Fournisseurs de données ESG externes.** Fournisseurs et sources externes proposant un large éventail de données ESG pour différentes régions, secteurs et classes d'actifs.
- **Données fournies par l'émetteur :** Informations publiées directement par les émetteurs des placements.

L'analyse de l'étude montre qu'environ 80% des caisses de pension font appel à des fournisseurs de données ESG externes pour leurs rapports sur la durabilité. Plus de 30 fournisseurs différents ont été cités, dont des fournisseurs de données spécialisés qui se concentrent sur certaines régions, classes d'actifs ou facteurs ESG. Inrate, Ethos et Signa-Terre en sont des exemples, tout comme les généralistes des données ESG tels que MSCI, ISS ou Sustainalytics. L'illustration 7 montre une sélection de fournisseurs et de sources de données ESG externes qui, selon l'enquête, sont utilisés par les institutions de prévoyance pour le reporting ESG.

Illustration 7 : Sources de données ESG et fournisseurs*



Malgré la complexité supplémentaire qu’implique le regroupement de données ESG provenant de différentes sources, l’étude montre que les caisses de pension recourent souvent à plusieurs sources de données pour obtenir un reporting ESG aussi complet et précis que possible. Certaines institutions complètent les données externes par leur propre recherche ou par des données fournies directement par les émetteurs. Toutefois, peu de caisses de pension se fient exclusivement à leur propre recherche ou aux données mises à disposition par les émetteurs pour le reporting ESG. L’étude souligne ainsi la forte dépendance vis-à-vis des fournisseurs de données ESG externes. Cela signale la nécessité d’une sélection, d’un contrôle et d’un audit minutieux des sources et des fournisseurs de données. L’étude montre en même temps que l’approche du reporting ESG varie fortement et qu’il faut en général combiner plusieurs sources de données pour assurer un reporting complet et de qualité.



3.1.5. Maturité des rapports ESG

Les rapports ESG soumis montrent que la grande majorité des institutions de prévoyance ont orienté leur premier rapport selon le **profil d'exigences « Base »** de la norme de reporting ESG de l'ASIP. Cependant, comme le montre l'illustration 8, seuls des indicateurs individuels sélectionnés sont souvent présentés, et seuls 18% des rapports ESG soumis répondent pleinement aux exigences du profil d'exigences « Base ».

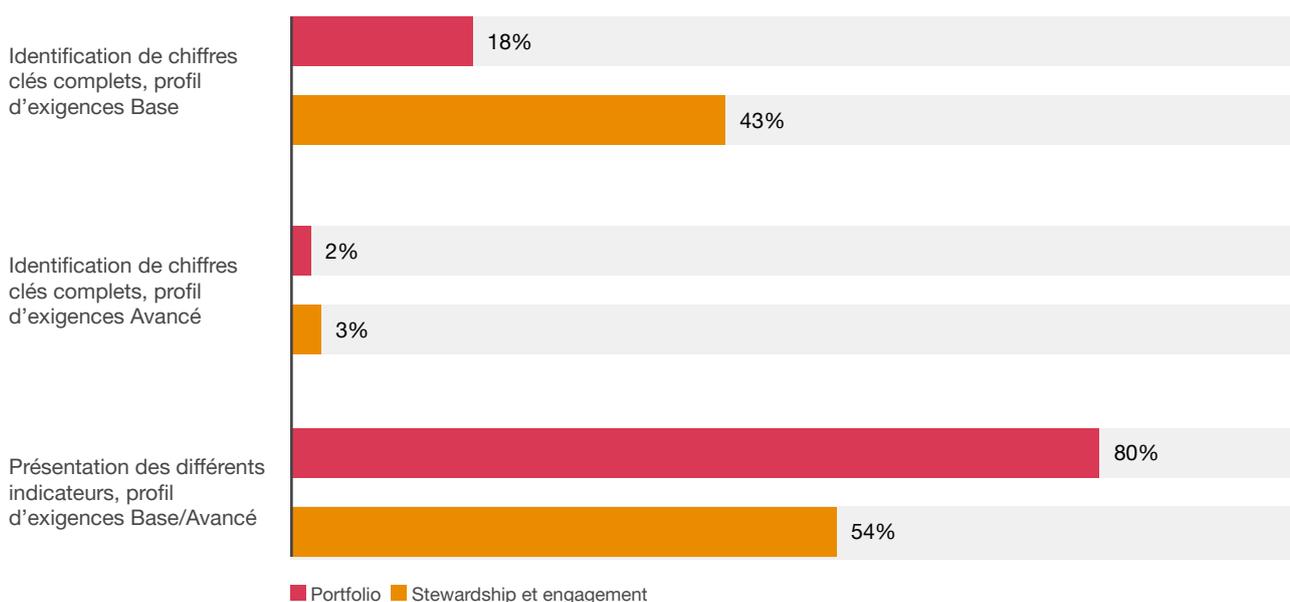
Pour le **profil d'exigences « Avancé »**, tous les chiffres clés ont été indiqués de manière complète dans environ 2% des rapports ESG. Près de la moitié des caisses de pension ont toutefois déjà intégré certains indicateurs de ce profil en plus des indicateurs de base.

Comme le montre l'illustration 8, on peut résumer que dans l'ensemble, environ 80% des caisses de pension

ont fourni des informations sur les indicateurs de base et avancés dans la partie « Portefeuille » et environ 54% dans la partie « Stewardship », mais que celles-ci ne sont pas complètes au sens de la norme de reporting ESG de l'ASIP. Cela s'explique principalement par le fait que certains indicateurs n'ont pas été publiés ou qu'ils ont été agrégés de manière incomplète.

En outre, les rapports ESG soumis n'ont pas été vérifiés par un auditeur indépendant et aucun examen formel des données divulguées n'a été effectué. Cela signifie que les informations ont été fournies sans avoir été validées par un organisme indépendant, ce qui peut potentiellement entraîner des incertitudes quant à l'exactitude, la précision et la fiabilité des données et des indicateurs.

Illustration 8 : Maturité des rapports ESG – Indicateurs quantitatifs



3.1.6. Appréciation du taux de transparence

Le taux de transparence est un indicateur clé de la qualité et de l'exhaustivité du reporting ESG des caisses de pension. Il indique dans quelle mesure les indicateurs présentés dans le reporting ESG couvrent le portefeuille de placement de la caisse de pension. Un taux de transparence élevé signale que les indicateurs ESG sont largement publiés et disponibles, ce qui renforce la pertinence et la traçabilité du rapport.

La norme de reporting ESG de l'ASIP prévoit à cet égard que deux aspects doivent être rendus transparents :

1. Il faut indiquer pour quelle partie de la fortune les indicateurs ESG sont présentés (c'est-à-dire la part des obligations d'État, des obligations d'entreprise, des obligations convertibles, des actions et de l'immobilier dans la fortune totale).
2. Pour chaque indicateur, la part du portefeuille pour laquelle il est disponible est publiée (mesurée en fonction de la capitalisation et rapportée aux catégories d'actifs susmentionnées).

Résultat de l'étude

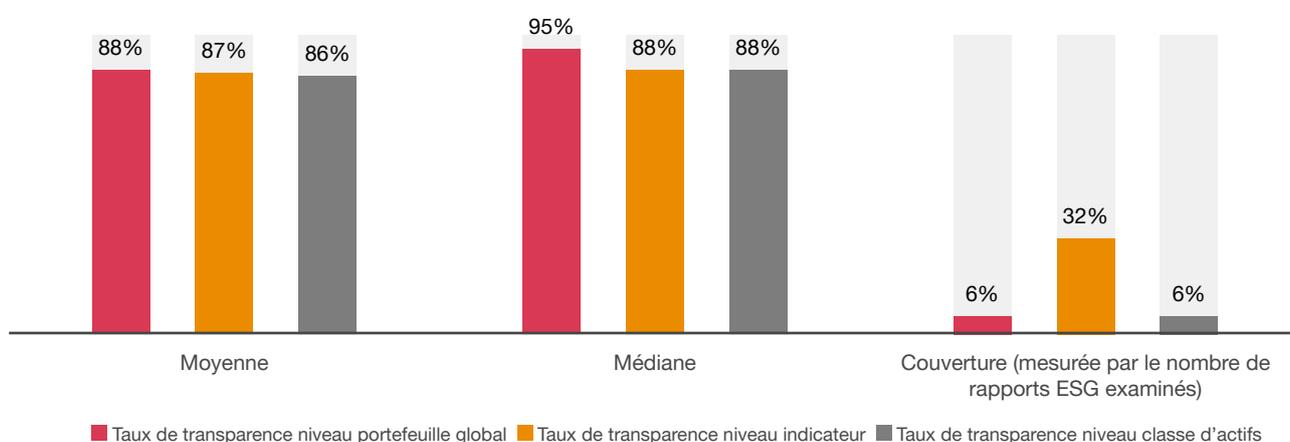
→ Dans de nombreux rapports soumis, les taux de transparence sont présentés de manière hétérogène et incohérente, soit au niveau des mandats ou des titres individuels, soit encore au niveau du portefeuille global ou de la classe d'actifs, et il y a parfois un mélange des genres.

→ Ces différents niveaux d'analyse rendent difficile la présentation d'un taux moyen cohérent sur l'ensemble des rapports. Dans certains cas, par exemple, seule une

partie du portefeuille fait l'objet d'une publication détaillée, tandis que pour d'autres parties du portefeuille, les taux de transparence des indicateurs ne sont pas disponibles ou sont lacunaires. Les rapports présentés permettent de constater ce qui suit :

Le taux de transparence se situe en moyenne entre 86% et 88% – toutefois, des informations sur le taux de transparence n'ont été fournies que dans 6% (niveau portefeuille global/classe d'actifs) et 32% (niveau indicateur) des rapports analysés.

Illustration 9 : Taux de transparence



En résumé, le taux de transparence est certes un outil utile pour évaluer le reporting ESG, tant qu'il est cohérent, présenté de manière compréhensible et, surtout, complet. Les résultats de l'étude montrent toutefois qu'il n'est guère possible (actuellement) de tirer des conclusions pertinentes sur les performances globales des caisses de pension suisses en matière de durabilité.

Dans ce contexte, il est difficilement possible de procéder à une évaluation pertinente concernant le taux de transparence des caisses de pension.

Comme nous le verrons en détail au chapitre 4, une plus grande standardisation des informations sur la transparence permettrait non seulement d'améliorer la comparabilité des rapports, mais aussi de renforcer la confiance des parties prenantes dans la performance ESG des caisses de pension.



3.1.7. Perspectives

Un coup d'œil sur les 75 institutions de prévoyance (52% de tous les participants à l'enquête) qui n'ont pas encore établi de rapport ESG selon la norme de reporting ESG de l'ASIP montre que 45% d'entre elles ont l'intention de mettre en place un rapport de durabilité selon la norme de reporting ESG de l'ASIP dans les douze prochains mois. Malgré cette proportion significative, l'étude montre également que 38 institutions de prévoyance (51% des caisses de pension qui n'ont pas encore établi de rapport de durabilité, respectivement 26% de tous les participants à l'étude) ne disposent actuellement d'aucun rapport ESG et n'envisagent pas de le faire. Une petite proportion des personnes interrogées n'a pas donné d'informations sur la planification. Ces résultats montrent nonobstant un intérêt croissant pour le reporting ESG, il y a encore beaucoup de réticence ou d'incertitude quant à sa mise en œuvre.

Illustration 10 : Reporting ESG prévu dans les douze prochains mois (en pourcentage des caisses de pension qui n'ont pas encore établi de rapport de durabilité)



Dans ce contexte, les participants à l'étude qui ne prévoient pas de reporting ESG ont été interrogés sur les raisons de cette absence. Celles-ci sont multiples et s'expliquent en partie par la taille des établissements :

Principales raisons pour lesquelles aucun rapport ESG n'a été établi ou n'est prévu selon la norme de reporting ESG de l'ASIP pour les caisses de pension :

- **Problématique relative aux données.** La complexité de la collecte de données, notamment pour les biens immobiliers propres, et le manque de disponibilité de certains points de données (par exemple, le scope 3) rendent difficile l'établissement de rapports ESG complets.
- **Effort et coût.** La charge de travail élevée due aux exigences exigeantes et à la complexité du sujet, le manque de capacités ainsi que les coûts afférents – y compris l'évaluation du rapport coûts/bénéfices – sont cités comme des obstacles à l'introduction d'un rapport sur la durabilité.
- **Manque de demande.** On constate un manque de demande ou d'intérêt de la part des assurés et des autres parties prenantes.
- **Peu d'utilité ou de sens.** La pertinence et l'utilité des informations pour les assurés sont remises en question (trop complexes, par exemple) et certains considèrent que les critères ESG sont subjectifs ou trop compliqués.
- **Pas d'exigence légale.** Comme le reporting sur la durabilité est volontaire et qu'il n'existe aucune obligation légale en la matière, beaucoup ne voient pas la nécessité d'agir.
- **Manque de soutien de la part des Global Custodians.** Il y a un manque de soutien de la part des dépositaires globaux, par exemple en ce qui concerne la mise à disposition de modèles pertinents et clairs ainsi que la possibilité d'intégrer les données ESG des actifs non dépositaires dans les rapports.

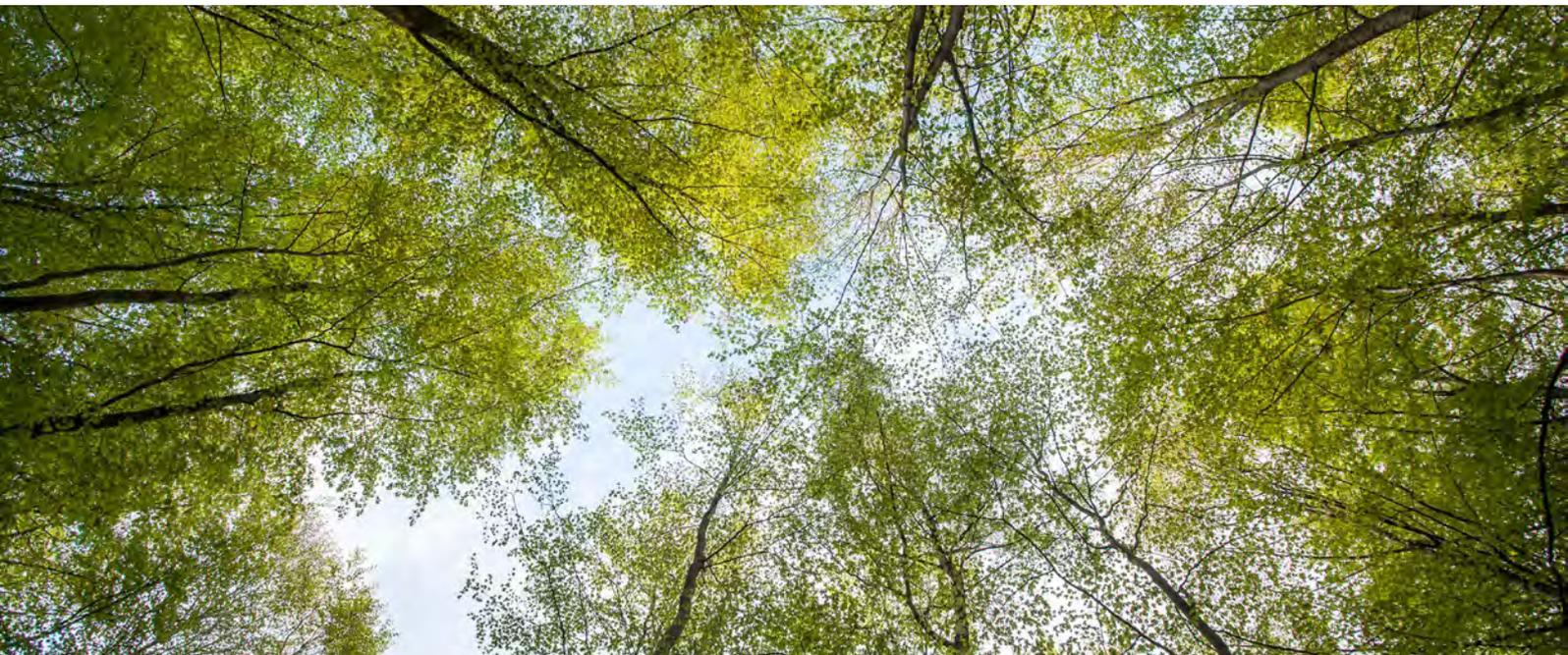
3.1.8. Conclusion sur l'état de mise en œuvre et le degré de divulgation

En résumé, 48% des institutions de prévoyance participantes indiquent avoir établi un rapport de durabilité conformément à la norme de reporting ESG de l'ASIP et 37% l'ont également remis dans le cadre de l'enquête (53 rapports ESG remis au total). Celles-ci couvrent environ 79% des actifs sous gestion indiqués dans l'enquête et 83% des assurés indiqués, ce qui correspond à environ 46% de tous les placements des caisses de pension suisses ainsi qu'à 45% de tous les assurés en Suisse. Bien que 45% des institutions de prévoyance qui ne disposent pas encore d'un reporting ESG prévoient d'introduire un rapport de durabilité au cours des douze prochains mois, il y a aussi des institutions qui ne prévoient pas de le faire. Les raisons en sont, entre autres, la complexité de la collecte des données, les coûts élevés, le manque de demande et l'absence d'exigences légales.

Il apparaît que le reporting ESG est établi à des degrés divers dans les différentes catégories d'institutions de prévoyance et que la majorité des institutions de droit public et des institutions collectives et communes produisent un rapport de durabilité. En outre, il a été constaté que la participation au test PACTA était corrélée à une probabilité plus élevée de produire un rapport ESG. En ce qui concerne le degré de maturité, il apparaît que la grande majorité des caisses de pension ont certes aligné leur premier reporting ESG sur le profil d'exigences « Base » de la norme de reporting ESG de l'ASIP, mais que seules 18% d'entre elles satisfont pleinement à la

norme de reporting ESG de l'ASIP. Pour le profil d'exigences « Avancé », le respect total des exigences de la norme a été indiqué dans 2% des rapports ESG. Environ 80% des caisses de pension publient individuellement les chiffres clés en mettant l'accent sur le profil d'exigences « Base », même si près de la moitié des caisses de pension publient déjà certains chiffres clés de la partie « Avancé ». Le taux de transparence, qui montre dans quelle mesure les indicateurs présentés dans le reporting ESG couvrent le portefeuille d'investissement de la caisse de pension, se situe en moyenne entre 86% et 88% – sachant que très peu de rapports ESG présentent un taux de transparence complet et cohérent. Il n'est guère possible d'en tirer une conclusion sur l'ensemble des prestations de durabilité des caisses de pension suisses.

La responsabilité de l'élaboration du reporting ESG varie, environ 54% des caisses de pension disposant d'une équipe interne et 46% faisant appel à des prestataires externes. Les données pour le rapport ESG proviennent souvent de différentes sources, et plusieurs fournisseurs de données ESG externes sont souvent utilisés pour l'élaboration du rapport de durabilité d'une caisse de pension. Dans l'enquête, les institutions de prévoyance citent plus de 30 fournisseurs et sources de données ESG différents. Cela indique une forte dépendance vis-à-vis des fournisseurs de données externes et souligne l'importance d'une sélection et d'un suivi minutieux.



3.2. Rapports qualitatifs – déclarations sur la stratégie de durabilité

Ce chapitre analyse les stratégies de durabilité, y compris les mesures d'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement.

3.2.1. Approches de placement

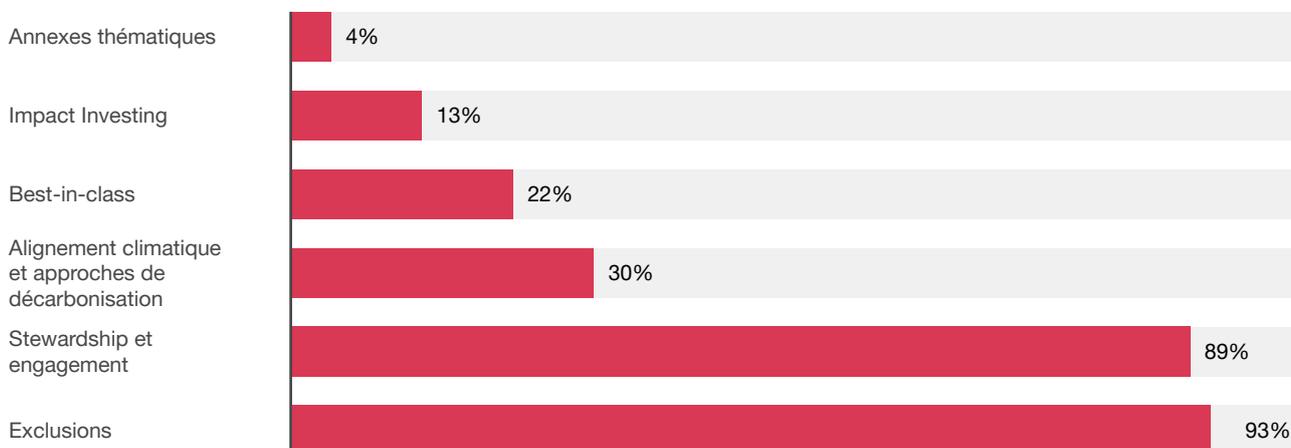
La publication des approches d'investissement durable, telles que les exclusions de certains émetteurs et secteurs industriels, les investissements thématiques, l'Impact Investing ainsi que le Stewardship et l'engagement, est un élément essentiel de la norme de reporting ESG de l'ASIP. Ces approches montrent comment les caisses de pension intègrent leurs objectifs de durabilité dans le processus d'investissement et sont choisies individuellement en fonction des objectifs des investissements. L'exclusion de certains émetteurs concerne des secteurs ou des entreprises qui ne correspondent pas aux critères ESG retenus. Les investissements thématiques se concentrent sur des sujets ESG spécifiques (tels que le climat, l'eau, etc.) et l'Impact Investing vise à obtenir, outre un rendement financier, un impact social ou environnemental positif mesurable. Le Stewardship et l'engagement régulent la prise d'influence, par exemple à travers l'exercice des droits de vote et un dialogue actif avec les émetteurs.

Toutefois, conformément aux évolutions réglementaires actuelles, seules les approches d'investissement qui, outre les objectifs financiers, contribuent également explicitement à un ou plusieurs objectifs de durabilité devraient être qualifiées de « durables ». L'intégration purement ESG, les exclusions et l'exercice des droits de vote ne doivent donc pas être qualifiés de « durables »⁶.

Résultat de l'étude

→ Pour atteindre leurs objectifs de durabilité, les caisses de pension adoptent souvent différentes approches simultanément. Au total, 87% des rapports ESG soumis mentionnent différentes approches d'investissement. L'illustration 11 montre six approches d'investissement qui sont le plus souvent mentionnées dans les rapports ESG et suivies dans les stratégies de durabilité des caisses de pension. Elles seront approfondies dans les chapitres suivants. La quasi-totalité des rapports ESG qui publient des informations sur les approches d'investissement mentionnent le Stewardship et l'engagement (89% de mentions) ainsi que les exclusions (93% de mentions). Les approches telles que l'orientation climatique, l'Impact Investing et le Best-in-class sont suivies dans 30%, respectivement dans 13% et 22% des stratégies de durabilité des caisses de pension. Les résultats montrent également que de nombreuses institutions de prévoyance, en plus de l'utilisation d'exclusions telles que le Best-in-class et l'orientation climatique, pratiquent effectivement l'intégration ESG au sens de la prise en compte des risques et des opportunités de placement dans le processus de décision de placement – nous renonçons toutefois ici à une évaluation séparée de l'« intégration ESG » en tant qu'approche de placement, car celle-ci n'est pas toujours clairement distincte et est organisée avec une intensité variable (voir également 3.2.1.3 Intégration ESG).

Illustration 11 : Approches d'investissement dans les rapports ESG



⁶ Rapport du Conseil fédéral « Les directives de placement de l'OPP2 empêchent-elles l'investissement durable ? » du 30.8.2023, ainsi que l'autorégulation AMAS sur la transparence et la publication dans les fortunes collectives ayant un lien avec la durabilité du 29.04.2024.

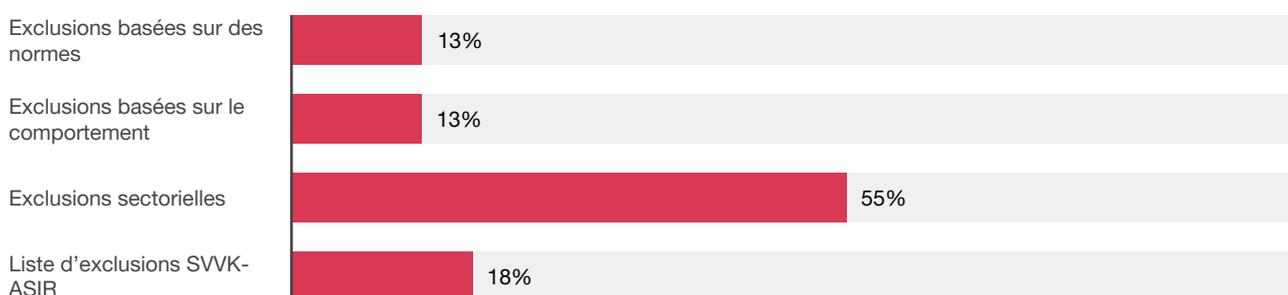
3.2.1.1 Exclusions

Les critères d'exclusion retenus permettent d'identifier certains secteurs, normes ou comportements qui ne sont pas pris en compte par les institutions de prévoyance dans leurs investissements. Les exclusions reflètent les normes réglementaires ainsi que les valeurs morales et éthiques que les caisses de pension respectent dans leurs décisions d'investissement.

Résultat de l'étude

→ Environ 90% des rapports ESG soumis qui mentionnent des approches d'investissement contiennent des informations sur différentes stratégies d'exclusion. Celles-ci sont divisées en exclusions basées sur des normes, sur le comportement et sectorielles et suivent parfois une liste d'exclusions reconnue (par exemple, SVVK-ASIR⁷). Les mentions respectives dans les rapports ESG soumis sont présentées dans l'illustration 12.

Illustration 12 : Exclusions Investissements



Les exclusions sectorielles excluent certains secteurs comme, par exemple, les armes, le jeu, le tabac, le charbon ou l'énergie nucléaire. Environ 55% des rapports ESG contenant des informations sur les exclusions ont mentionné des exclusions spécifiques à un secteur.

Les exclusions basées sur le comportement excluent les entreprises dont les pratiques sont éthiquement discutables, qui violent systématiquement les droits humains ou qui sont impliquées dans des violations des droits humains telles que le travail forcé ou le travail des enfants. Ces exclusions ont été mentionnées dans 13% des rapports ESG.

Les exclusions fondées sur des normes impliquent l'exclusion d'entreprises qui enfreignent les normes internationales ou les lois suisses et ont été mentionnées dans environ 13% des rapports ESG.

Outre les branches, les entreprises et les produits que les caisses de pension excluent de leur univers de placement, la liste d'exclusion de la SVVK-ASIR⁷ est souvent citée comme faisant partie de la stratégie d'exclusion (70% de mentions) ou comme seule stratégie d'exclusion (18%). La liste d'exclusions de la SVVK comprend des secteurs et des entreprises qui, en raison de leurs activités ou de leurs pratiques commerciales, sont considérés comme des investissements non responsables. Il s'agit notamment de la fabrication d'armes controversées, de la destruction de l'environnement et de

la corruption. En utilisant la liste d'exclusion, la SVVK-ASIR garantit que les investisseurs institutionnels effectuent leurs placements selon des principes éthiques et basés sur des normes.

3.2.1.2 Stewardship et engagement

Le Stewardship (ou actionnariat actif) implique un exercice responsable des droits du propriétaire. Cela inclut l'exercice des droits de vote lors des réunions d'actionnaires et l'engagement actif avec la direction de l'entreprise pour promouvoir des pratiques durables.

L'exercice des droits de vote est considéré par les caisses de pension comme une partie essentielle de leur responsabilité fiduciaire. Selon les informations fournies dans les rapports ESG déposés, les institutions de prévoyance exercent activement leurs droits de vote, en particulier pour les actions détenues directement. Elles suivent à cet égard une approche standardisée et transparente qui prend en compte la protection à long terme des intérêts des assurés.

La tendance à l'intégration de facteurs ESG dans l'exercice des droits de vote est également confirmée par les rapports ESG soumis. Seules les demandes qui répondent à des objectifs de durabilité, en particulier des objectifs climatiques tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, sont soutenues. Des conseillers en vote externes assurent un exercice professionnel et

⁷ Fourni par l'Association suisse pour l'investissement responsable (SVVK-ASIR).

cohérent, tandis que les caisses de pension garantissent la transparence en fournissant des rapports détaillés sur leur comportement de vote.

L'engagement repose sur la conviction qu'un dialogue actif avec les entreprises investies peut influencer positivement leur comportement en matière de pratiques ESG. Les caisses de pension s'engagent auprès des entreprises pour, entre autres, formuler des objectifs de réduction de CO₂, promouvoir une gouvernance d'entreprise forte et efficace, lutter contre la corruption, accroître la transparence et aborder les préoccupations pertinentes des parties prenantes. L'objectif de cet engagement est de sensibiliser et d'augmenter la valeur à long terme de l'entreprise en encourageant les pratiques durables. L'engagement se fait souvent de manière collective par le biais de pools d'engagement, comme par exemple Ethos.

Résultat de l'étude

→ Les données et chiffres clés relatifs à l'application du Stewardship, ou à l'exercice des droits de vote et à l'engagement, doivent être présentés dans la partie quantitative des rapports de durabilité, conformément à la norme de reporting ESG de l'ASIP. Les résultats sont expliqués plus en détail au chapitre 3.3.1.

3.2.1.3 Intégration ESG

Selon la définition de l'**Asset Management Association Switzerland (AMAS)**, le terme d'intégration ESG se réfère à la prise en compte des risques et des opportunités de durabilité dans les procédures traditionnelles d'analyse financière et de décision d'investissement, sur la base de processus systématiques et de sources de recherche appropriées⁸.

Cela signifie que les critères ESG sont analysés en même temps que les indicateurs financiers traditionnels afin d'évaluer les risques et les opportunités de manière globale, et inclut la prise en compte des critères ESG en ce qui concerne les rendements financiers. L'objectif est d'optimiser la performance financière à long terme et d'identifier et de gérer les risques ESG à un stade précoce.

Avec la nouvelle autorégulation 2.0 de l'AMAS, l'intégration ESG en tant qu'approche d'investissement, seule ou en combinaison avec des exclusions et/ou des votes par procuration (proxy voting), ne sera plus suffisante à l'avenir pour qu'un portefeuille soit considéré comme durable.

Résultat de l'étude

→ Il apparaît que l'intégration ESG en tant que notion est comprise différemment par les caisses de pension.

→ La manière dont l'intégration ESG est réalisée varie selon les caisses de pension. Alors que certaines institutions appliquent les facteurs ESG de manière globale à différentes classes d'actifs, d'autres se concentrent sur des domaines spécifiques. Cette flexibilité montre que l'intégration ESG est mise en œuvre différemment selon la stratégie. Dans l'ensemble, l'étude révèle que l'intégration ESG est de plus en plus ancrée dans les rapports, mais que son intensité varie.

→ Le terme « intégration ESG » est souvent utilisé comme terme générique pour d'autres approches d'investissement ESG. Un exemple en est la désignation de l'intégration ESG comme l'intégration à la fois des notations ESG et des aspects climatiques (comme la gestion de la réduction de l'empreinte carbone).

→ L'intégration ESG est également incluse dans les désignations d'autres approches d'investissement ESG afin de les expliquer de manière plus compréhensible.

→ De plus, l'intégration ESG s'entend aussi comme l'intégration des risques ESG, par exemple la prise en compte des risques ESG dans l'analyse actif-passif du portefeuille.

→ L'intégration ESG se définit également différemment par rapport aux attentes des gestionnaires d'actifs externes. Citons par exemple l'obligation de signer les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI), la mise en œuvre d'une diligence raisonnable ESG lors de la sélection et de l'examen des gestionnaires de fortune externes, l'inclusion de clauses ESG pertinentes dans les contrats ou des analyses contraignantes des risques ESG (parfois aussi des analyses de risques climatiques spécifiques). Dans l'ensemble, les institutions de prévoyance exigent de leurs gestionnaires d'actifs qu'ils identifient les facteurs ESG essentiels afin d'évaluer à la fois les risques et les opportunités au-delà des indicateurs financiers traditionnels.

→ L'intégration ESG est parfois associée à des initiatives de plus grande envergure. Dans ce contexte, une caisse de pension explique qu'il est non seulement important de prendre en compte les critères ESG dans le processus d'investissement, mais aussi une formation adéquate des décideurs, l'accès aux données et analyses ESG, l'application de critères d'exclusion dans le processus d'investissement ainsi que la propriété active.

⁸ AMAS - Autorégulation relative à la transparence et à la publication d'informations par les fortunes collectives se référant à la durabilité du 29 avril 2024 (Version 2.0).

3.2.1.4 Best-in-class

L'approche **Best-in-class** est une stratégie d'investissement qui consiste à comparer les caractéristiques ESG d'une entreprise avec celles de ses concurrents du secteur. Il s'agit de définir un seuil à dépasser pour être considéré comme durable au sein du groupe de comparaison. Les entreprises qui fournissent des prestations exceptionnelles en matière de durabilité dans leur secteur sont prioritaires dans le portefeuille. Cette approche permet de sélectionner les meilleurs en termes d'environnement, de social et de gouvernance (ESG) au sein de chaque secteur, sans exclure des secteurs entiers.

Résultat de l'étude

→ Les résultats de l'analyse montrent que l'approche Best-in-class est assez peu répandue ou explicitement mentionnée par les caisses de pension : dans 22% des rapports ESG soumis avec publication des approches d'investissement, le Best-in-class est explicitement mentionné comme faisant partie de la stratégie d'investissement. Cette approche est principalement suivie dans les catégories de placement actions et obligations.

→ Pour la catégorie de placement « Actions étrangères », on mise par exemple sur l'indice MSCI World ESG Leaders, qui suit une approche Best-in-class. L'indice n'investit que dans des entreprises qui soit atteignent un certain niveau de notation minimum, soit font partie des 50 % les plus performants de leur secteur, ce qui garantit une bonne diversification sur environ 700 entreprises. Pour les obligations d'entreprises en euros, on utilise également des indices qui combinent l'approche Best-in-class avec des exclusions de titres.

→ La combinaison de la liste d'exclusions et de l'approche Best-in-class écarte les entreprises qui violent les normes environnementales ou les droits humains, tout en investissant dans celles qui sont à la pointe dans le domaine ESG.

3.2.1.5 Investissements thématiques

Les placements thématiques se concentrent sur des thèmes d'investissement spécifiques qui bénéficient de tendances économiques, sociales ou environnementales à long terme. Les placements thématiques sont importants pour la stratégie de durabilité des caisses de pension, car ils investissent de manière ciblée dans certains domaines qui – à l'instar des Impact Investments – ont un impact direct sur l'environnement ou la société.

Les caisses de pension peuvent poursuivre des objectifs tels que la promotion des énergies propres, le progrès technologique, la santé, l'amélioration des ressources en eau, la construction d'infrastructures durables, le

logement social, les emplois verts ou le développement urbain durable par le biais d'investissements thématiques.

La norme de reporting ESG de l'ASIP propose que les caisses de pension fournissent des informations sur leurs investissements thématiques dans leurs rapports ESG. Ces déclarations visent à illustrer les thèmes spécifiques pris en compte dans les investissements. Dans la pratique, les caisses de pension utilisent des placements thématiques pour obtenir certains effets, sans pour autant renoncer à des rendements conformes au marché. De tels investissements s'orientent souvent vers des normes internationalement reconnues telles que les SDG de l'ONU ou les Swiss Climate Scores (SCS). Ces normes contribuent à la transparence et à la comparabilité des rapports.

Résultat de l'étude

→ Les investissements thématiques ont été explicitement mentionnés comme faisant partie de la stratégie de durabilité d'une caisse de pension dans seulement 4% des rapports ESG soumis.

→ Concrètement, il est fait mention d'investissements thématiques dans des entreprises et des fonds qui traitent de certains thèmes de durabilité, par exemple les énergies renouvelables, l'électromobilité ou encore des thèmes de croissance à long terme comme le recyclage. Les installations directes et indirectes de production et de stockage d'énergie renouvelable, telles que les parcs éoliens, ont été mentionnées à trois reprises dans les rapports ESG soumis. Les obligations vertes, comme les investissements dans des obligations émises par des États ou des entreprises souhaitant réduire leurs émissions de CO₂, ont été mentionnées dans environ 10% des rapports ESG, mais n'ont pas été explicitement classées en tant qu'investissements thématiques.

→ Toutefois, comme nous l'avons expliqué dans le chapitre « Alignement climatique et décarbonisation », les caisses de pension accordent heureusement beaucoup plus d'attention au thème de l'alignement climatique, qui peut également être considéré comme une forme d'investissement thématique.

3.2.1.6 Alignement climatique et décarbonisation

L'approche de l'alignement climatique et de la décarbonisation vise à réduire progressivement l'empreinte écologique à travers la réduction continue des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille, selon la définition commune du marché⁹. Ces émissions doivent tenir compte de la définition du Greenhouse Gas (GHG) Protocol (en règle générale, au moins les scopes 1 et 2 ; ainsi que le scope 3 pour au moins les secteurs dans lesquels les émissions du scope 3 contribuent de manière significative aux émissions totales). Outre le recensement des émissions, il est important de formuler un objectif à

long terme et de l'étayer par des objectifs intermédiaires. Les normes internationalement reconnues (telles que PAI Net Zero Investment Framework, Net Zero Asset Owner Alliance Target Setting Protocol ou SBTi) doivent être utilisées à cet effet.

Résultat de l'étude

→ Il ressort clairement des rapports ESG que la prise en compte des aspects climatiques est un thème important pour toutes les caisses de pension. Toutefois, le thème de la décarbonisation est traité comme suit dans les rapports ESG :

Décarbonisation dans le cadre de la stratégie d'investissement (objectifs obligatoires)	38% des rapports ESG soumis indiquent une stratégie de décarbonisation comme objectif obligatoire dans la stratégie d'investissement (soit explicitement dans l'aperçu des approches de durabilité, soit en tant qu'objectif pour certaines classes d'actifs).
Mesures de décarbonisation sans obligation	26% des rapports ESG soumis mentionnent la décarbonisation sans prendre d'engagement en ce sens, comme par exemple <ul style="list-style-type: none"> • Mention d'indicateurs pour l'orientation zéro net du portefeuille à des fins de transparence ; • « S'efforcer » d'atteindre les objectifs climatiques de Paris et le zéro net d'ici 2050 (sans autre précision concrète) ; • Application de l'approche de décarbonisation à des investissements individuels sans obligation claire ou trajectoire de réduction définie pour des installations isolées.
Pas de décarbonisation	36% des rapports ESG soumis ne mentionnent pas d'engagement ni de mesures de décarbonisation.

Seuls quatre des rapports de durabilité soumis (8% de toutes les caisses de pension) font état d'un engagement en faveur de la décarbonisation de l'ensemble du portefeuille.

L'engagement en faveur de la décarbonisation par classe d'actifs se présente comme suit* :

Classe d'actifs	Connaissances
Actions	La décarbonisation est visée par 23% des rapports ESG soumis
Emprunts	La décarbonisation est visée par 28% des rapports ESG soumis
Marchés privés	La décarbonisation est visée par 8% des rapports ESG soumis
Immobilier	Décarbonisation visée par 34% des rapports ESG soumis (voir aussi la digression à la page suivante)

* Pour la décarbonisation d'une classe d'actifs, les cas suivants sont inclus : objectif de décarbonisation fixé pour l'ensemble de la classe d'actifs, pour une partie de la classe d'actifs et pour l'ensemble du portefeuille et donc de la classe d'actifs.

⁹ AMAS Autorégulation relative à la transparence et à la publication d'informations par les fortunes collectives se référant à la durabilité du 29 avril 2024 (Version 2.0).

Afin de réduire les émissions de GES, différentes mesures sont mises en œuvre, qui font partie des approches ESG décrites dans les chapitres précédents (par exemple, exclusion d'entreprises dans des industries émettant beaucoup de GES, engagement). Cependant, ces mesures ne sont souvent pas divulguées comme faisant explicitement partie de la stratégie de décarbonisation, bien qu'elles y contribuent (ou pourraient y contribuer). Les caisses de pension étudiées publient sporadiquement des mesures concrètes en lien avec la décarbonisation, par exemple :

- Comparaison du portefeuille avec un budget d'émissions de CO₂ en baisse constante
- Engagement actif aux côtés des entreprises afin de les inciter à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à améliorer leur profil de durabilité
- Obligation pour les gestionnaires de fortune externes de parvenir à zéro émission nette et changement de gestionnaire de fortune en cas de progrès insuffisants
- Confirmation par les gestionnaires d'actifs externes que les principes de vote et de dialogue avec les entreprises sont conformes à l'objectif de réduction à zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050
- Investissements ciblés dans des obligations vertes (green bonds) ou des infrastructures vertes
- Exclusion des secteurs économiques ou des matières premières à forte intensité de gaz à effet de serre
- Compensation/Neutralisation au moyen de certificats
- Reproduction d'indices (par exemple, les indices Paris Aligned) en tenant compte de critères spécifiques de CO₂
- Financement privé (par exemple, prêts) de projets favorisant la réduction des gaz à effet de serre, tels que des projets d'infrastructure
- Une caisse de pension indique avoir mené une enquête auprès de ses assurés. Ceux-ci donnent clairement leur accord en matière de protection du climat lorsqu'ils investissent, afin de contribuer à atteindre l'objectif zéro net de la Suisse pour 2050, même si cela implique des coûts supplémentaires par rapport aux installations conventionnelles.

Digression – Décarbonisation dans l'immobilier

L'immobilier et les investissements immobiliers sont mentionnés dans leurs rapports de durabilité par 34% de toutes les caisses de pension étudiées dans le cadre de leurs stratégies de décarbonisation. Dans certaines des stratégies de décarbonisation divulguées, des trajectoires générales de réduction du CO₂ ont déjà été définies pour le portefeuille immobilier ou les caisses de pension indiquent explicitement que de telles trajectoires sont en cours d'élaboration afin d'améliorer l'impact climatique et d'atteindre des objectifs de zéro net. Les approches les plus courantes des institutions de prévoyance en matière de décarbonisation de l'immobilier sont les suivantes :



- **Efficacité énergétique et rénovation**

Les caisses de pension se concentrent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs portefeuilles immobiliers. Cela passe par des rénovations énergétiques de bâtiments existants, comme l'amélioration de l'isolation ou la substitution des énergies fossiles.

- **Construction durable pour les nouveaux bâtiments**

Dans le cadre de nouveaux projets immobiliers, les institutions de prévoyance privilégient les méthodes de construction durables qui sont efficaces sur le plan énergétique et ont une faible empreinte carbone.

- **Surveillance et optimisation régulières**

La surveillance de la consommation d'énergie des biens immobiliers est de plus en plus soutenue par les caisses de pension grâce aux technologies numériques. Cela permet d'identifier et de mettre en oeuvre des potentiels d'économie continue afin de minimiser les émissions de CO₂ des biens immobiliers à long terme.

- **Orientation climatique dans les placements immobiliers indirects**

Dans le cas des placements indirects, on essaie d'exercer une influence sur le gestionnaire du fonds afin d'accélérer la réduction des émissions de CO₂ et d'atteindre des objectifs de zéro net. Si les progrès sont insuffisants, un désinvestissement est envisagé.

- **Certifications**

Les certifications externes, telles que les rapports CECB-Plus, sont utilisées pour planifier les futures étapes de rénovation afin de réduire les émissions de CO₂ et l'intensité énergétique.

Ces approches montrent que les caisses de pension prennent des mesures ciblées pour contribuer à la décarbonisation de leurs portefeuilles immobiliers et à la réduction des émissions de CO₂.

Limitations/défis

Il arrive que les institutions de prévoyance formulent des objectifs de décarbonisation sans définir clairement comment ils doivent être atteints. De tels objectifs de décarbonisation non contraignants laissent place à l'interprétation, ce qui peut nuire à la crédibilité des déclarations. Cela peut conduire au greenwashing, donnant l'impression que les caisses de pension sont plus durables qu'elles ne le sont en réalité. Dans la plupart des cas, ni les objectifs intermédiaires détaillés pour toutes les classes d'actifs concernées ni les mesures de surveillance correspondantes ne sont publiés.

Certaines caisses de pension n'ont peut-être pas encore pleinement développé leurs processus d'intégration des risques climatiques. Il peut donc être difficile de démontrer clairement comment les stratégies de décarbonation peuvent être mises en œuvre et quel impact elles auront sur les classes d'actifs.

Les caisses de pension utilisent également différentes approches pour mesurer les émissions et fixer des objectifs de décarbonisation. Ces différences rendent difficile la comparaison entre les différentes institutions de prévoyance.

Il convient également de noter que de nombreuses caisses de pension investissent par le biais de fonds et d'autres instruments de placement indirects dont l'influence directe sur les stratégies de décarbonisation ou la possibilité de collecter des données sont limitées.

3.2.1.7 Impact Investing

Les Impact Investments (investissements d'impact) visent non seulement un rendement financier, mais aussi un impact social et environnemental positif mesurable. Contrairement à l'évaluation classique du rendement et du risque, l'accent est en outre mis sur la promotion ciblée d'objectifs environnementaux et sociaux. Les caisses de pension peuvent intégrer l'Impact Investment dans leur stratégie d'investissement afin d'atteindre des objectifs de durabilité concrets et mesurables, comme la promotion des énergies renouvelables ou le soutien de projets sociaux. Le succès des investissements doit être mesuré à l'aide de Key Performance Indicators (KPI) spécifiques, par exemple, en ce qui concerne les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Résultat de l'étude

→ Les résultats de l'analyse montrent que l'Impact Investing est peu répandu parmi les caisses de pension ou qu'il est rarement mentionné explicitement : seuls 13% des rapports ESG soumis avec publication des approches d'investissement mentionnent explicitement l'Impact Investing comme faisant partie de la stratégie d'investissement. L'Impact Investing est principalement réalisé dans les catégories de placement des obligations et des investissements alternatifs (dans le domaine du Private Equity et de la Private Debt) sous forme de microcrédits et de prêts, ainsi que dans l'immobilier et les investissements dans les infrastructures sous forme d'installations de systèmes pour les énergies renouvelables (centrales hydroélectriques, parcs éoliens ou installations solaires).

→ Dans ce contexte, les rapports ESG ne fournissent que des informations limitées sur les objectifs et les résultats des Impact Investments des caisses de pension. Les quelques informations contenues dans les rapports ESG montrent clairement quel doit être l'objectif général de l'Impact Investment et que l'incidence des investissements doit être vérifié par un suivi et un reporting réguliers des entreprises investies. Cependant, peu

d'objectifs concrets et de résultats mesurables sont divulgués sous forme de KPI.

→ On peut toutefois mentionner quelques exemples de « best practice ». Dans ces rapports ESG, les informations sur l'Impact Investing comprennent la spécification de la stratégie et des KPI mesurables : il s'agit notamment des investissements dans des obligations vertes, sociales et/ou durables, dont les fonds (use-of-proceeds) doivent être utilisés pour des projets correspondants, ou les obligations liées à la durabilité, qui sont liées à la réalisation de KPI ESG. La désignation concrète d'objectifs et leur mesure, comme l'objectif de réaliser d'ici 2030 au moins 3% des investissements de capitaux dans la catégorie de l'Impact Investing ou de contribuer de manière démontrable et mesurable à au moins un des ODD des Nations Unies par le biais d'investissements directs dans les domaines du Private Equity et de la Private Debt, complètent le rapport ESG sur l'Impact Investing.

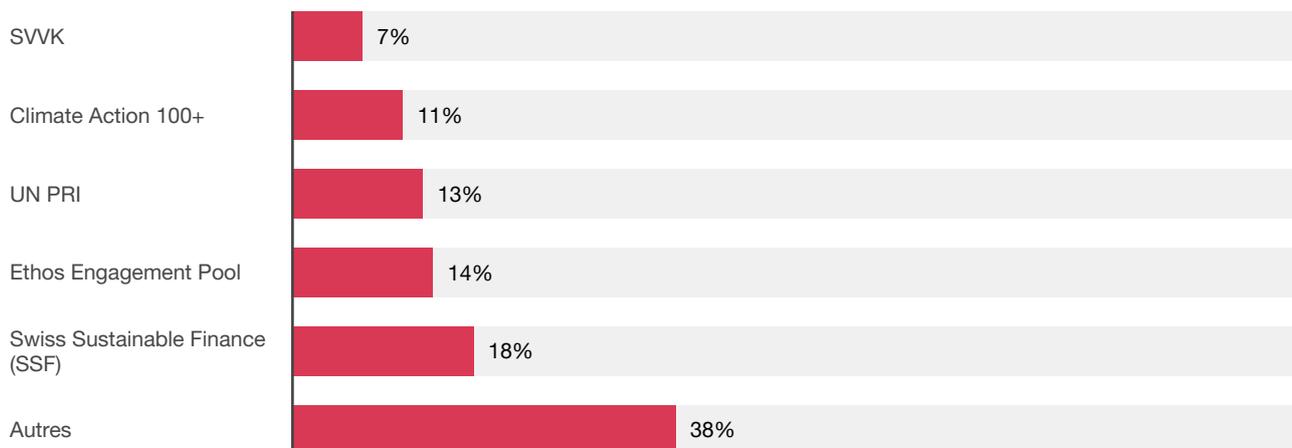
→ Adhésions

La participation à des initiatives et organisations ESG peut aider les caisses de pension à optimiser leurs stratégies d'investissement à long terme et à démontrer leur engagement en faveur de l'investissement responsable. En adhérant à des initiatives telles que les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI) ou Swiss Sustainable Finance (SSF), les caisses de pension bénéficient des meilleures pratiques, de nouvelles normes ESG et de sources de données pertinentes. La norme de reporting ESG de l'ASIP ainsi que le guide ESG soulignent que ces adhésions permettent non seulement de développer les compétences ESG internes, mais aussi de promouvoir la transparence et la responsabilité en donnant aux caisses de pension la possibilité de s'aligner sur les normes et références internationalement reconnues.

Résultat de l'étude

→ Environ 79% des rapports ESG soumis expliquaient l'affiliation des caisses de pension à des organisations spécialisées dans l'investissement durable.

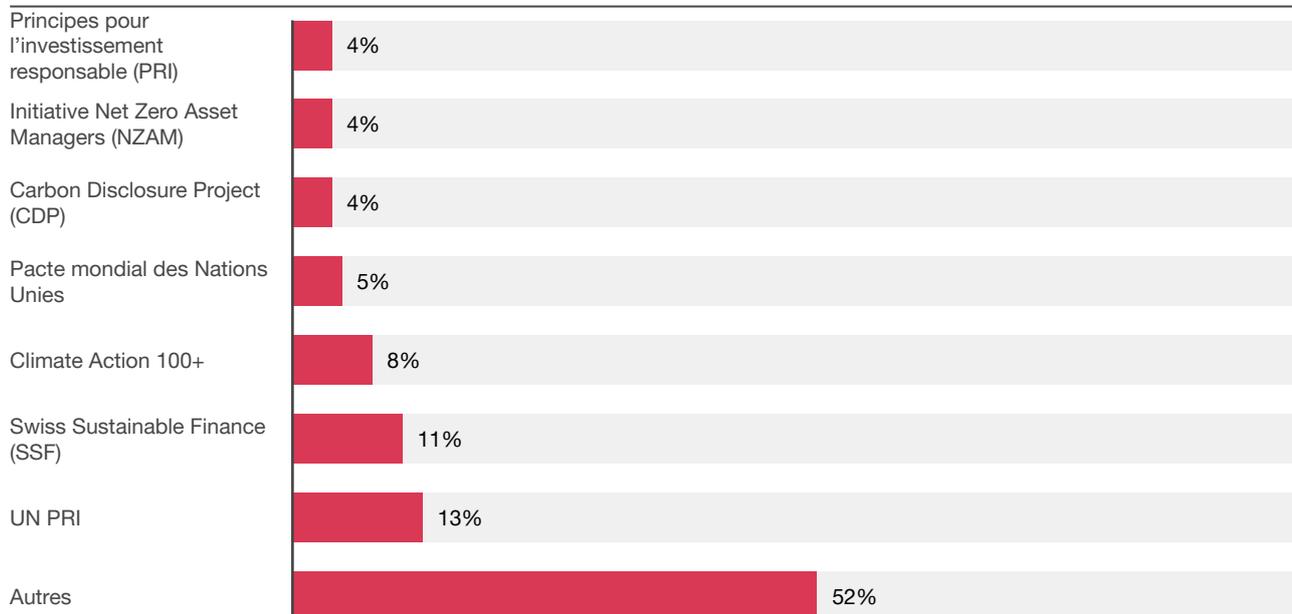
Illustration 13 : Affiliation des caisses de pension à des organisations de développement durable



L'adhésion à Swiss Sustainable Finance (SSF), une plateforme centrale d'échange sur les pratiques financières durables en Suisse, a été mentionnée dans 18% des rapports ESG soumis. Outre les adhésions à l'Ethos Engagement Pool (14% de mentions), les PRI de l'ONU (13% de mentions) ainsi que Climate Action 100+, une initiative visant à réduire les émissions, ont également été fréquemment mentionnés. Au total, plus de 50 initiatives et organisations ESG ont été citées, certaines n'étant répertoriées qu'une seule fois.

Environ 49% des caisses de pension participantes ont également publié les affiliations de leurs gestionnaires de fortune dans leurs rapports ESG. Les initiatives ESG les plus souvent mentionnées et les organisations auxquelles appartiennent les gestionnaires de fortune sont présentées dans l'illustration 14.

Illustration 14 : Affiliation des gestionnaires d'actifs à des organisations de développement durable



Comme les caisses de pension, nombre de leurs gestionnaires de fortune sont membres des UN PRI, de Climate Action 100+ et de SSF, qui constituent également pour les gestionnaires de fortune une plateforme pour l'investissement durable. Au total, plus de 80 initiatives et organisations ESG ont été mentionnées dans les rapports ESG, même si certaines n'ont été citées qu'une seule fois.

3.2.2. Conclusion – Reporting qualitatif

En résumé, les approches d'investissement durable telles que les exclusions, l'alignement climatique/la décarbonisation ainsi que l'intendance et l'engagement jouent un rôle central dans la norme de reporting ESG de l'ASIP et des informations à ce sujet ont été fournies dans environ 87% des rapports ESG soumis. Les exclusions, qui concernent les entreprises ou les secteurs ne répondant pas aux critères ESG, ainsi que le Stewardship et l'engagement, qui se concentrent sur l'influence active et l'exercice des droits de vote, font partie des approches les plus utilisées, à environ 90% chacune.

L'Impact Investing, qui vise à obtenir des rendements financiers mais aussi des impacts environnementaux ou sociaux mesurables, est en revanche moins explicitement mentionné et ne figure clairement dans la stratégie d'investissement que dans 13% des rapports ESG soumis. Les placements thématiques axés sur les tendances économiques et environnementales à long terme, telles que les énergies propres ou les infrastructures durables, sont également rarement mentionnés et n'apparaissent avec une mention explicite que dans 4% des rapports soumis.

38% des caisses de pension étudiées ont intégré une stratégie de décarbonisation comme objectif obligatoire dans leur stratégie d'investissement, tandis que 26% mentionnent des stratégies de décarbonisation sans obligation. Dans ce contexte, les investissements immobiliers jouent un rôle clé : 34% des caisses de pension prennent en compte une stratégie de décarbonisation pour leur portefeuille immobilier. Pour atteindre les objectifs, l'accent est mis avant tout sur la rénovation afin d'optimiser l'efficacité énergétique.

L'adhésion à des initiatives et à des organisations ESG est très répandue parmi les caisses de pension : elles sont divulguées dans environ 79% des rapports ESG soumis, l'adhésion à Swiss Sustainable Finance (SSF) étant la plus souvent mentionnée (plus de 18%). Au total, plus de 50 organisations ont été citées, ce qui souligne l'importance de ces réseaux pour l'optimisation d'une stratégie d'investissement durable.

Il s'avère que de nombreuses caisses de pension utilisent et combinent différentes approches pour poursuivre leurs objectifs de durabilité.



3.3. Reporting quantitatif – Indicateurs ESG

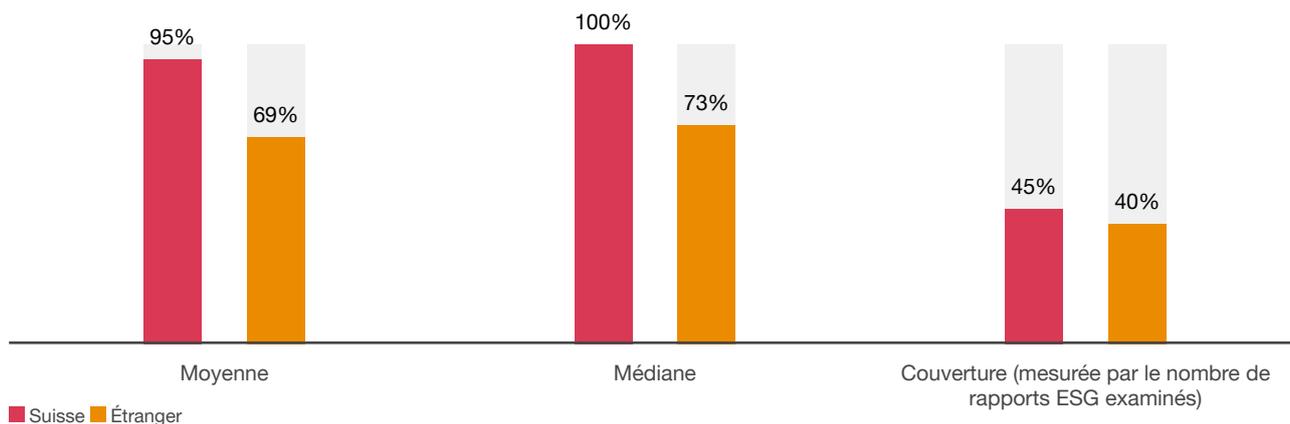
Ce chapitre traite de la manière dont les caisses de pension mettent en œuvre les aspects quantitatifs des profils d'exigences « Base » et « Avancé » de la norme de reporting ESG de l'ASIP dans leur reporting sur la durabilité et montre, à l'aide des indicateurs ESG, le profil de durabilité des portefeuilles de placement des caisses de pension participantes.

3.3.1. Indicateurs ESG – Partie « Indicateurs de Stewardship »

3.3.1.1 Exercice du droit de vote

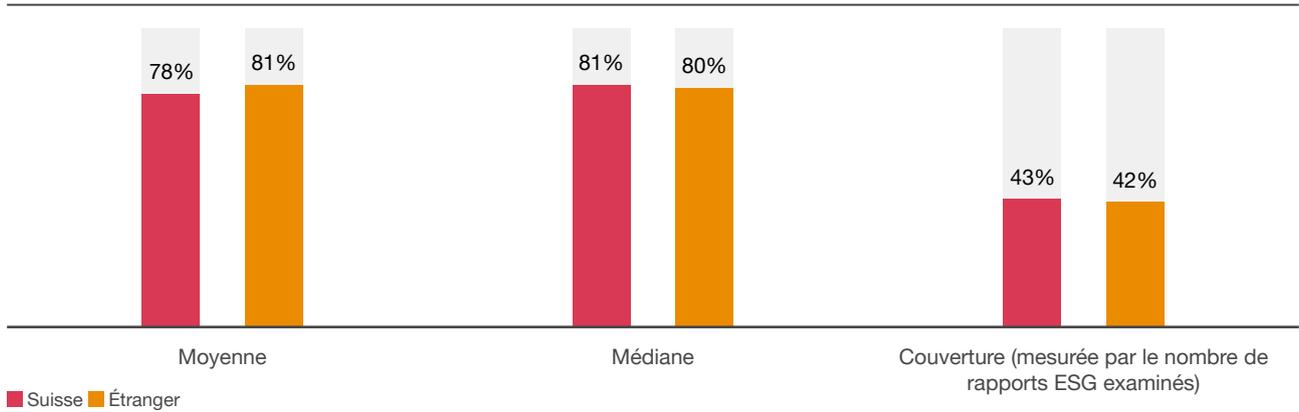
En Suisse, les institutions de prévoyance sont légalement tenues de rendre compte au moins une fois par an à leurs assurés, dans un rapport de synthèse, de la manière dont elles ont rempli leur obligation de vote en tant qu'actionnaire. Les illustrations suivantes montrent l'exercice des droits de vote des 53 institutions de prévoyance qui ont participé à l'enquête et remis un rapport ESG conformément à la norme de reporting ESG de l'ASIP. Les pourcentages indiquent la part des caisses de pension étudiées qui publient les chiffres clés correspondants.

Illustration 15 : Profil d'exigences « Base » – Pourcentage d'entreprises dans lesquelles le vote s'effectue sur la base de la capitalisation



Comme le montre l'illustration 15, 45% des caisses de pension ont publié dans leurs rapports ESG l'exercice des droits de vote dans les entreprises suisses. Environ 40% des caisses de pension ont fait de même pour leurs investissements à l'étranger. La proportion d'entreprises dans lesquelles un vote s'effectue en fonction du capital investi est nettement plus élevée en Suisse qu'à l'étranger. En Suisse, sur la base du capital investi, 95% des entreprises ont voté en moyenne, alors qu'à l'étranger, cette proportion était de 69%. La médiane montre qu'au moins la moitié des caisses de pension étudiées qui affichent cet indicateur ont voté pour toutes les entreprises suisses investies. Pour les entreprises étrangères, la médiane de 73% est légèrement supérieure à la moyenne de 69%, ce qui indique que l'exercice des droits de vote est moins fréquent dans certaines entreprises au sein desquelles des capitaux plus importants ont tendance à être investis.

Illustration 16 : Profil d'exigences « Base » – Pourcentage d'approbation des propositions du conseil d'administration



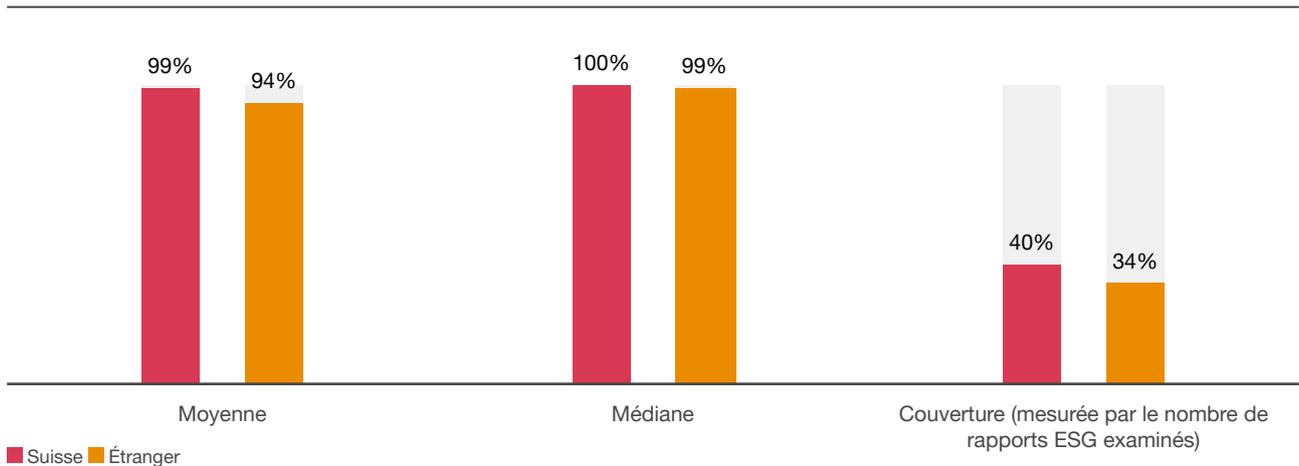
Le pourcentage d'approbation des propositions du conseil d'administration montre à quelle fréquence les caisses de pension suivent les propositions du conseil. En Suisse, le taux moyen d'approbation était de 78%, contre 81% à l'étranger. Les comportements de vote sont publiés dans 43% et 42% des rapports ESG, respectivement. Pour les entreprises suisses, la médiane de 81% est légèrement supérieure à la moyenne de 78%, qui est légèrement tirée vers le bas par certaines valeurs d'approbation plus faibles pour les entreprises dans lesquelles on a tendance à investir davantage de capitaux. La médiane de 80% pour les entreprises étrangères indique que la moyenne n'est pas fortement influencée par des valeurs aberrantes significatives.

Digression – En principe, les caisses de pension étudiées n'indiquent pas leur comportement de vote détaillé dans leurs rapports ESG, mais renvoient plutôt à leurs sites Internet ou à d'autres rapports. Sur la base de ces informations ou documents supplémentaires, on peut déduire les demandes suivantes, qui ont été rejetées à plusieurs reprises :

1. Rémunérations (excessives)
2. Décisions relatives au personnel, par exemple, membres du comité de rémunération
3. Activités liées au développement durable



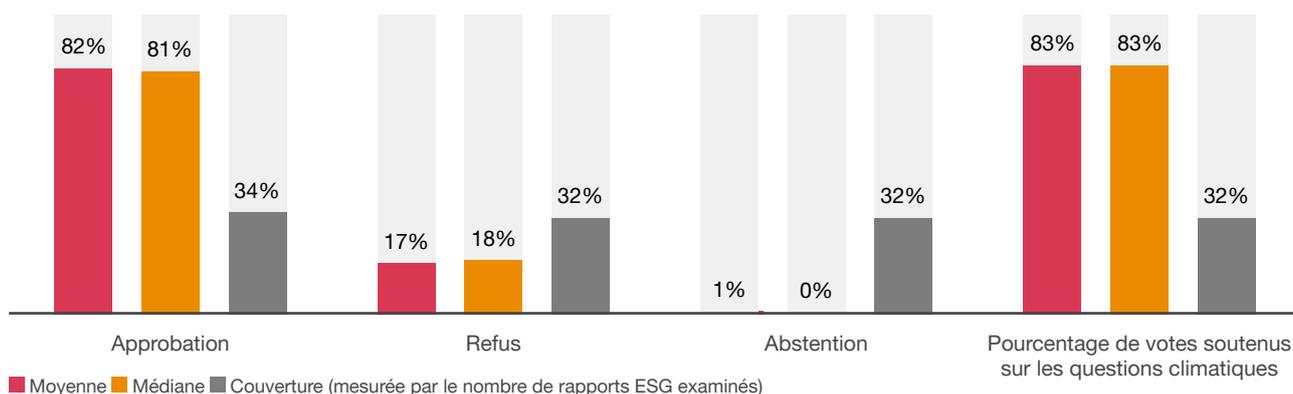
Illustration 17 : Profil d'exigences « Avancé » – Pourcentage de points à l'ordre du jour pour des votes ont été exprimés



En Suisse, 99% des votants ont voté sur presque tous les points de l'ordre du jour, alors qu'à l'étranger, ce pourcentage était un peu plus faible (94%). Les médianes des deux catégories montrent que dans au moins la moitié des entreprises suisses et étrangères, le vote a porté sur tous (Suisse) ou presque tous (étranger) les points à l'ordre du jour.

Le comportement de vote global (Suisse et étranger), prévu en plus dans le profil d'exigences « Avancé », indique, comme le montre l'illustration 18, qu'une nette majorité des demandes a été acceptée lors des votes dans leur ensemble. Dans 82% des cas, l'accord a été donné, le taux de refus étant de 17%. Les abstentions n'ont joué qu'un rôle mineur (1%).

Illustration 18 : Profil d'exigences « Avancé » – Structure du vote (Suisse et étranger)



Enfin, avec 83%, l'approbation des votes sur les questions climatiques ne diffère que très peu de l'approbation de tous les points à l'ordre du jour, ce qui indique l'importance croissante de ce thème. Les médianes des quatre catégories montrent qu'il n'y a guère eu (d'accord, de désaccord et d'abstention) ou pas de valeurs extrêmes aberrantes ou que celles-ci n'ont qu'une faible influence sur la répartition.

Défis et limites liés aux indicateurs « Exercice des droits de vote »

La publication décrite de l'exercice des droits de vote dans les rapports ESG soumis montre que seule une couverture de moins de 50% (parfois nettement) du capital investi ou du nombre d'entreprises investies a pu être atteinte. Cela s'explique principalement par le fait que les rapports de durabilité contenant des informations incomplètes ou peu claires sur le comportement de vote n'ont pas été pris en compte dans l'analyse.

Les limites suivantes des résultats peuvent être observées :

- Dans certains cas, les pourcentages ont été calculés sur la base du nombre d'entreprises et non du capital investi.
- Dans certains cas, des valeurs absolues ont été données au lieu de pourcentages. De plus, il n'était pas toujours clair à quoi les pourcentages se référaient (par exemple, seulement : « Pourcentage d'entreprises pour lesquelles un vote a été effectué »).
- Dans certains cas, les caisses de pension n'ont reçu des données que d'une partie de leurs gestionnaires de fortune externes.
- De même, des chiffres clés ont été présentés plusieurs fois dans leur ensemble plutôt que séparément en « Suisse » et « Étranger », alors qu'une séparation aurait été attendue conformément à la norme de reporting ESG (et inversement). Il est également arrivé que la Suisse soit classée dans une catégorie « Europe », ce qui a rendu impossible une prise en compte correcte dans l'enquête.

Ces facteurs ont conduit à une couverture globale plus faible des données, mais ils montrent que la qualité des données et la transparence pourraient être nettement améliorées si les caisses de pension fournissaient des informations plus précises.

Certaines institutions de prévoyance se démarquent positivement en regroupant les chiffres clés ESG de l'ASIP de manière structurée dans un tableau. Cela permet aux lecteurs de se faire rapidement une idée de la performance de la caisse de pension en matière de durabilité. La norme de reporting ESG de l'ASIP pourrait être étendue à un modèle que les caisses de pension utiliseraient par défaut pour présenter leurs indicateurs ESG de manière claire.

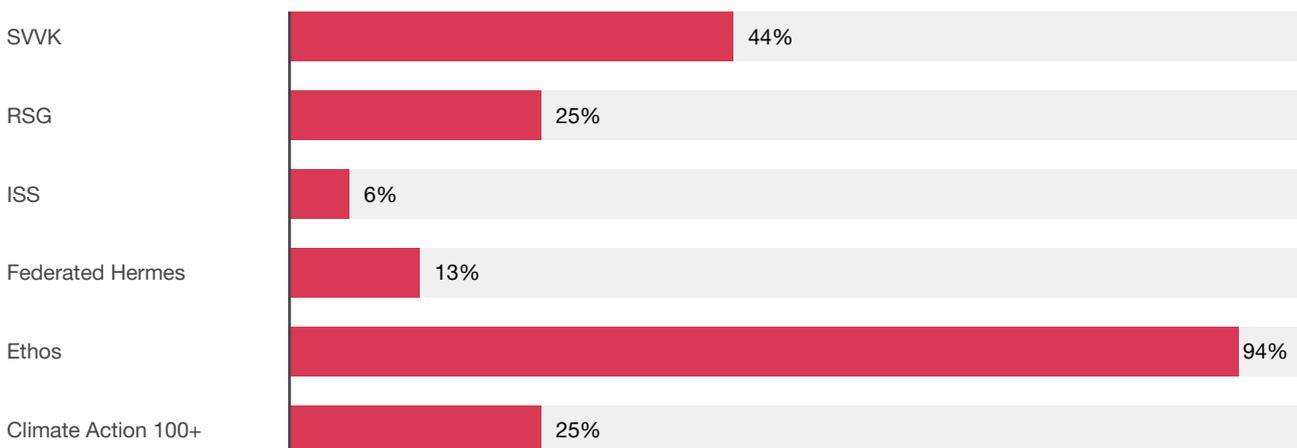
3.3.1.2 Engagement

Affiliations. L'engagement est très souvent mis en œuvre par les institutions de prévoyance en Suisse et à l'étranger par le biais de la participation à des pools d'engagement. Les pools d'engagement maximisent l'impact sur les entreprises en regroupant les voix et les préoccupations des investisseurs, ce qui peut se traduire par une influence plus forte sur les entreprises approchées. En outre, ils augmentent l'efficacité en partageant les ressources, tandis que l'expertise combinée des membres des pools d'engagement permet une approche plus éclairée et plus complète de questions complexes telles que la durabilité.

Résultat de l'étude

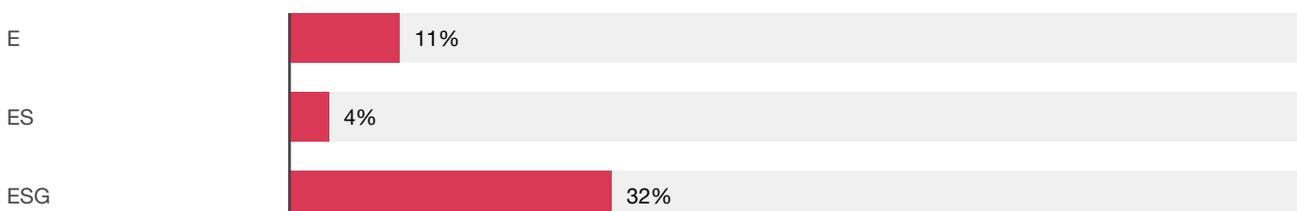
→ Le graphique suivant (illustration 19) montre à quelle fréquence les caisses de pension ont adhéré à quels pools d'engagements. Il est frappant de constater que les institutions de prévoyance examinées sont le plus souvent affiliées à l'Ethos Engagement Pool. Cela pourrait être lié à l'ancienneté de ce pool d'engagement (créé en 2004), ce qui pourrait avoir une influence sur la réputation et la reconnaissance. Par ailleurs, 13% des rapports ESG examinés indiquent que les institutions de prévoyance concernées sont membres de plus d'un pool d'engagement. Il est important de noter que les Ethos Engagement Pools pour la Suisse et pour l'étranger ne sont pas considérés comme deux pools distincts, car ils sont proposés par la même organisation.

Illustration 19 : Nombre de pools d'engagement mentionnés



Thèmes. L'illustration 20 montre que 32% des caisses de pension adoptent une approche holistique, dans laquelle leur engagement couvre les trois domaines de l'ESG. Les questions environnementales font régulièrement l'objet d'une attention particulière, ce qui reflète la pression croissante pour prendre des décisions d'investissement respectueuses de l'environnement. Parmi les thèmes environnementaux mentionnés (E) figurent la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de CO₂ ou, plus généralement, la transparence des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la promotion de la biodiversité. Les aspects sociaux (S), en revanche, prennent souvent en compte des thèmes tels que les droits humains et les conditions de travail. Parmi les thèmes de gouvernance (G), on trouve notamment les compétences du conseil d'administration, l'intégration des critères ESG dans les systèmes de rémunération et l'éthique des affaires.

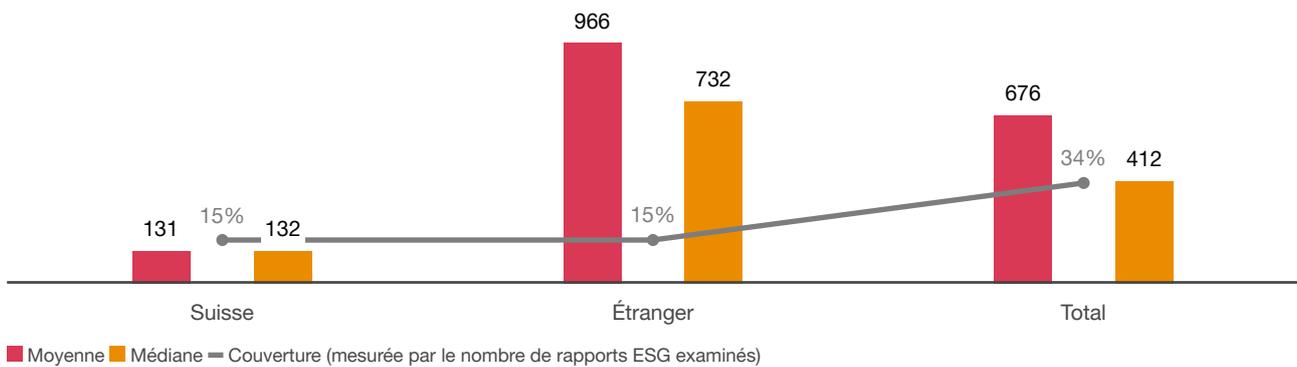
Illustration 20 : Focus sur l'engagement



Progrès. Selon les rapports ESG remis, l'engagement des institutions de prévoyance a permis de réaliser des progrès parfois significatifs dans différents domaines. Certaines caisses de pension font un rapport détaillé sur leurs réussites et décrivent également le processus d'engagement, y compris les objectifs fixés, les entretiens menés et les changements obtenus. Ainsi, une institution souligne le résultat positif du dialogue avec une grande entreprise de construction qui a fixé à la fin de l'année dernière un objectif de réduction de CO₂, validé par la SBTi¹⁰. Une autre caisse de pension, qui ne détient que des placements indirects, souligne l'engagement croissant de ses gestionnaires de fortune externes. L'approche d'une institution de prévoyance mérite également d'être mentionnée comme positive, qui indique dans un tableau à quel stade se trouvent les différents processus d'engagement à la date de référence, en fixant pour chaque dialogue un objectif concret par rapport auquel les progrès sont mesurés.

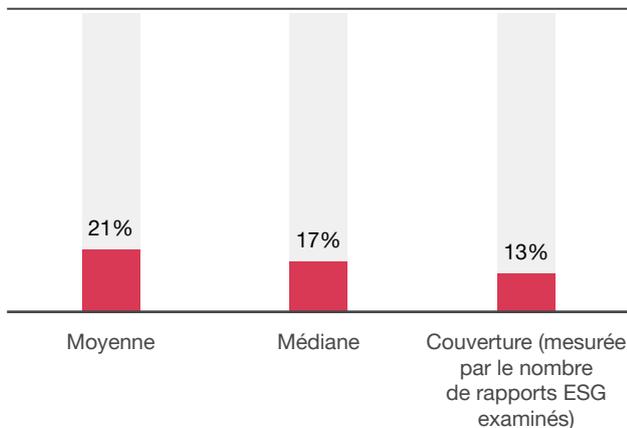
Comme le montre l'illustration 21, les caisses de pension en Suisse s'engagent en moyenne dans 131 entreprises, ce qui, comme on pouvait s'y attendre, est inférieur à la moyenne des engagements à l'étranger (966) en raison de l'étendue de l'univers investissable. Si la Suisse et l'étranger ne sont pas considérés séparément mais ensemble, on obtient une moyenne de 676 entreprises approchées. La médiane pour le nombre d'entreprises suisses approchées indique qu'il n'y a pas de valeurs aberrantes significatives qui influencent fortement la moyenne.

Illustration 21 : Nombre d'entreprises avec lesquelles un engagement est généralement exercé



La part des entreprises investies qui sont soumises à une stratégie d'engagement climatique active s'élève en moyenne à 21%, respectivement à 17% en médiane (illustration 22).

Illustration 22 : Pourcentage d'entreprises soumises à une stratégie d'engagement climatique active



10 SBTi est l'abréviation de Science Based Targets initiative. La SBTi aide les entreprises à fixer des objectifs climatiques scientifiquement fondés afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre conformément à l'Accord de Paris sur le climat. Les entreprises qui font valider leurs objectifs d'émissions par le SBTi s'engagent à fixer leurs objectifs de réduction sur la base de connaissances scientifiques, ce qui contribue à rendre crédibles et efficaces leurs mesures de lutte contre le changement climatique.

Défis et limites liés aux indicateurs « Engagement »

Comme pour les indicateurs relatifs à l'exercice des droits de vote, le taux de couverture des indicateurs relatifs à l'engagement aurait pu être plus élevé si les caisses de pension avaient moins souvent fourni des informations incomplètes, peu claires ou pas d'informations du tout dans leurs rapports.

Pour les entreprises avec lesquelles un engagement est généralement exercé, les valeurs pour les catégories « Suisse » et « Étranger » ne sont pas présentées au niveau global du portefeuille, mais au niveau des différents produits contenus dans le portefeuille. Il en résulte des chevauchements qu'il n'est pas facile de séparer et dont il n'est pas possible de déduire des valeurs claires. Comme il est très fréquent que seule une valeur combinée ou globale soit indiquée et non pas – comme le prévoit la norme de l'ASIP – une répartition entre « Suisse » et « Étranger », nous avons créé dans notre étude la catégorie supplémentaire « Ensemble ». Pour les caisses de pension qui présentent les deux catégories « Suisse » et « Étranger » pour les entreprises approchées, nous avons calculé la catégorie « Total » en additionnant les chiffres de « Suisse » et « Étranger ». Cela explique la couverture de données la plus élevée pour cet indicateur. Pour les entreprises soumises à une stratégie d'engagement active dans le domaine de la protection du climat, les rapports de durabilité remis présentent à la fois une répartition dans les catégories « Suisse » et « Étranger » et une valeur absolue (nombre d'entreprises en portefeuille au lieu de pourcentage d'entreprises en portefeuille). Ces valeurs ne peuvent pas être prises en compte dans l'analyse, car il manque d'autres données, comme le nombre total d'entreprises en portefeuille, pour calculer le ratio lui-même et le prendre en compte au sens de la norme ESG de l'ASIP.

Principaux résultats



- Les caisses de pension misent sur un dialogue actif pour influencer positivement les entreprises en matière de pratiques ESG et créer une valeur ajoutée durable.
- Les pools d'engagement tels qu'Ethos, SVVK et RSG, dont de nombreuses caisses de pension sont membres, mettent en commun leurs ressources et leur expertise afin de maximiser leur influence sur les entreprises et de promouvoir des approches fondées.
- Souvent, les caisses de pension adoptent une approche ESG globale et couvrent ainsi les aspects environnementaux (par exemple, réduction des émissions de CO₂, biodiversité), les thèmes sociaux (droits humains) et les questions de gouvernance (compétences du conseil d'administration, éthique).
- Les caisses de pension font état de progrès dans les processus d'engagement, comme l'introduction et la validation d'objectifs CO₂ et un engagement croissant de gestionnaires d'actifs externes lorsque les institutions de prévoyance ne réalisent pas elles-mêmes d'investissements directs dans des entreprises.
- En Suisse, les caisses de pension s'engagent avec en moyenne 131 entreprises, soit nettement moins qu'à l'étranger (966 entreprises). La faible disponibilité des données (15%) est frappante.
- La part des entreprises de portefeuille ayant une stratégie active d'engagement climatique est de 21%, mais là aussi, la disponibilité des données est faible (13%).
- La faible disponibilité moyenne des données pour les indicateurs d'engagement s'explique par un reporting incomplet et peu clair de la part des institutions de prévoyance.

3.3.2. Indicateurs ESG – Partie « Indicateurs de portefeuille »

Les chiffres clés de la partie « Portefeuille » de la norme de reporting ESG de l'ASIP donnent un aperçu des facteurs ESG tels que l'intensité CO₂ et l'empreinte CO₂ et se réfèrent aux classes d'actifs actions, obligations d'entreprises et emprunts convertibles (cotés) ainsi qu'à l'immobilier et aux emprunts d'État. Nous avons analysé les rapports ESG soumis conformément aux directives de la norme de reporting ESG de l'ASIP, en nous basant sur les chiffres clés selon le profil d'exigences « Base » et « Avancé ».

3.3.2.1 Indicateurs ESG – Profil d'exigences « Base »

Les chiffres clés du profil d'exigences « Base » font office de norme minimale et facilitent l'accès au rapport de durabilité. Le profil d'exigences « Base » est réparti selon les classes d'actifs suivantes : actions, obligations d'entreprises et emprunts convertibles (cotés), immobilier suisse (coté et non coté) et emprunts d'État.

Illustration 23 : Extrait de la norme de reporting ESG de l'ASIP (profil d'exigences « Base »)

Classe d'actifs	Indicateurs de base
Actions, obligations d'entreprises et obligations convertibles (cotées)	Émissions de gaz à effet de serre – Scopes 1 et 2 <ul style="list-style-type: none"> • Intensité • Empreinte
	Exposition aux combustibles fossiles Part des investissements dans les entreprises ayant des activités (plus de 5% de revenus provenant de ces activités) dans <ul style="list-style-type: none"> • charbon % • autres combustibles fossiles %
Immobilier Suisse (coté et non coté)	Portée 1 <ul style="list-style-type: none"> • Intensité énergétique • Intensité carbone • Mix de sources d'énergie
Obligations d'État	Émissions de gaz à effet de serre – Scopes 1 et 2 <ul style="list-style-type: none"> • Intensité

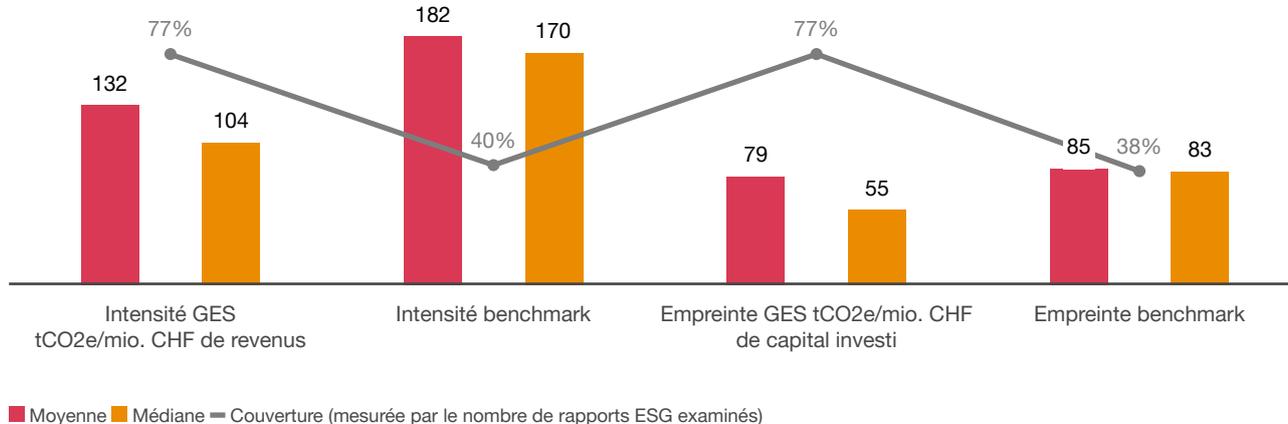
Actions, obligations d'entreprises et obligations convertibles (cotées) – Scopes 1 et 2

Dans la norme de reporting ESG de l'ASIP, l'indication des émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2 et de l'exposition aux combustibles fossiles est prescrite sous les classes d'actifs actions, obligations d'entreprises et obligations convertibles (cotées).

→ Émissions de gaz à effet de serre

L'intensité des gaz à effet de serre tCO₂e par million de CHF de revenus et l'empreinte des gaz à effet de serre tCO₂e par million de CHF de capital investi pour les scopes 1 et 2 sont présentées dans l'illustration 24.

Illustration 24 : Profil d'exigences « Base » – Actions, obligations d'entreprises et obligations convertibles (cotées), scopes 1 et 2



Intensité des gaz à effet de serre. Cet indicateur est mesuré en tCO2e par million de CHF de revenus et décrit la quantité d'émissions de gaz à effet de serre générées par une entreprise pour chaque revenu généré. Parmi les rapports ESG soumis, 77% au total ont fourni une indication à ce sujet. La valeur médiane de ce ratio est de 104, alors que la moyenne est de 132 tCO2e par million de CHF de revenus.

Cela signifie que la moitié des entreprises des portefeuilles des caisses de pension analysés émettent moins de 104 tCO2e par million de CHF de revenus dans les classes d'actifs mentionnées, tandis que l'autre moitié en émet plus. La valeur de référence est de 182 tCO2e en moyenne et de 170 tCO2e en médiane, mais seuls 40% des rapports analysés indiquent une valeur de référence.

Une valeur plus élevée ou plus basse indiquerait un impact environnemental plus fort ou plus faible par rapport à l'indice de référence. La médiane et la moyenne diffèrent car certains portefeuilles présentent des émissions plus élevées ou plus faibles dans les rapports ESG. Ces valeurs aberrantes influencent la moyenne et la tirent vers le haut ou vers le bas. En revanche, la médiane reste stable, car elle représente le milieu de la distribution. Dans ce cas, la moyenne est plus élevée que la médiane, ce qui indique que certains portefeuilles ont des émissions élevées, tandis que la majorité des portefeuilles ont des valeurs plus faibles ou moyennes.

Les raisons peuvent être :

- Les émissions peuvent varier considérablement en fonction du type d'investissement. Les entreprises ou les secteurs à production industrielle intensive (par exemple, l'énergie, l'exploitation minière) ont souvent des émissions nettement plus élevées que les secteurs à moindre intensité d'émissions (par exemple, l'informatique ou les services).
- Certaines caisses de pension peuvent disposer de meilleures bases de données ou de méthodes de calcul plus précises que d'autres. Certains rapports pourraient utiliser des méthodes différentes pour calculer les émissions de gaz à effet de serre, ce qui pourrait entraîner des différences significatives dans les résultats. Cela pourrait entraîner des différences dans les émissions déclarées, en particulier si des estimations ou des hypothèses jouent un rôle.

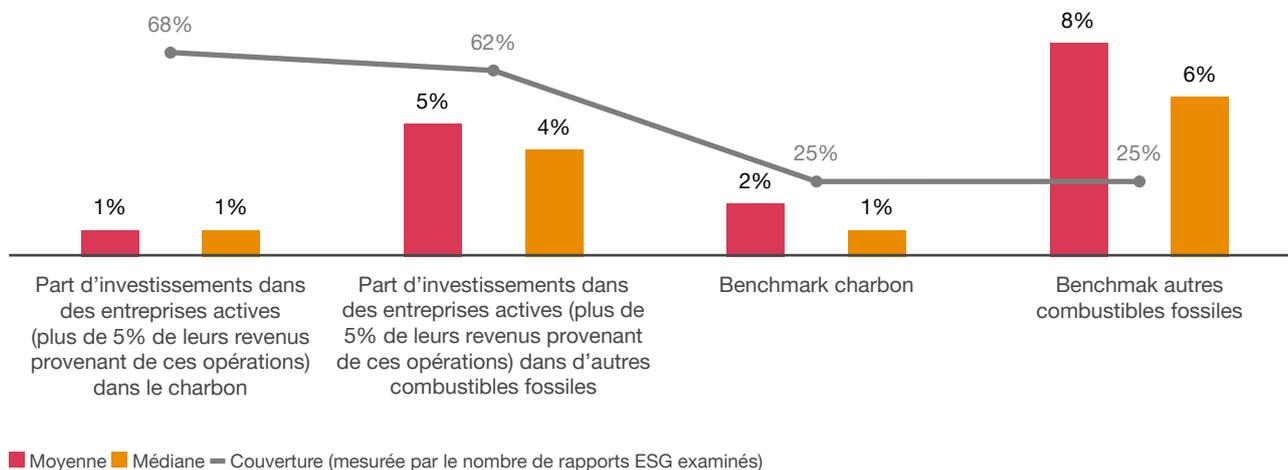
Empreinte gaz à effet de serre. Celle-ci est mesurée en tCO2e par million de CHF de capital investi et indique la quantité d'émissions de gaz à effet de serre associée à un montant d'investissement donné. La médiane de l'empreinte est de 55 tCO2e par million de CHF.

→ Certains rapports parlent d'échelles d'évaluation du profil d'émissions pour les scopes 1 et 2 en catégories très faible (0 à < 15), faible (15 à < 70), modéré (70 à < 250), élevé (250 à < 525) et très élevé (>= 525).

Les chiffres clés relatifs à l'intensité et à l'empreinte des gaz à effet de serre montrent que les portefeuilles analysés ont tendance à émettre moins de gaz à effet de serre que l'indice de référence.

→ Exposition aux combustibles fossiles

Illustration 25 : Profil d'exigences « Base » – Exposition aux combustibles fossiles



L'exposition aux combustibles fossiles mesure la part des investissements dans des entreprises qui tirent plus de 5% de leurs revenus de l'extraction, du traitement ou de la vente de combustibles fossiles tels que le charbon, le pétrole et le gaz. Cet indicateur donne une indication sur le degré d'investissement d'un portefeuille dans des entreprises de combustibles fossiles, ce qui est pertinent dans le contexte des objectifs ESG en matière d'investissement durable.

Charbon (portefeuille). En moyenne, 1% des investissements sont réalisés par des entreprises qui génèrent plus de 5% de leurs revenus des activités liées au charbon. La valeur médiane est également de 1%, ce qui signifie que la moitié des portefeuilles analysés sont investis à moins de 1% dans des entreprises liées au charbon. La couverture par l'indicateur dans les rapports ESG analysés est de 68%, ce qui indique que des données pertinentes sont disponibles pour cette part du volume d'investissement analysé. La comparaison avec l'indice de référence (benchmark) montre qu'en moyenne 2% sont investis dans des entreprises du secteur du charbon, avec une valeur médiane de 1%. La couverture de l'indication benchmark dans les rapports ESG est nettement inférieure (25%) à celle de l'indication de l'indice de portefeuille dans les rapports ESG.

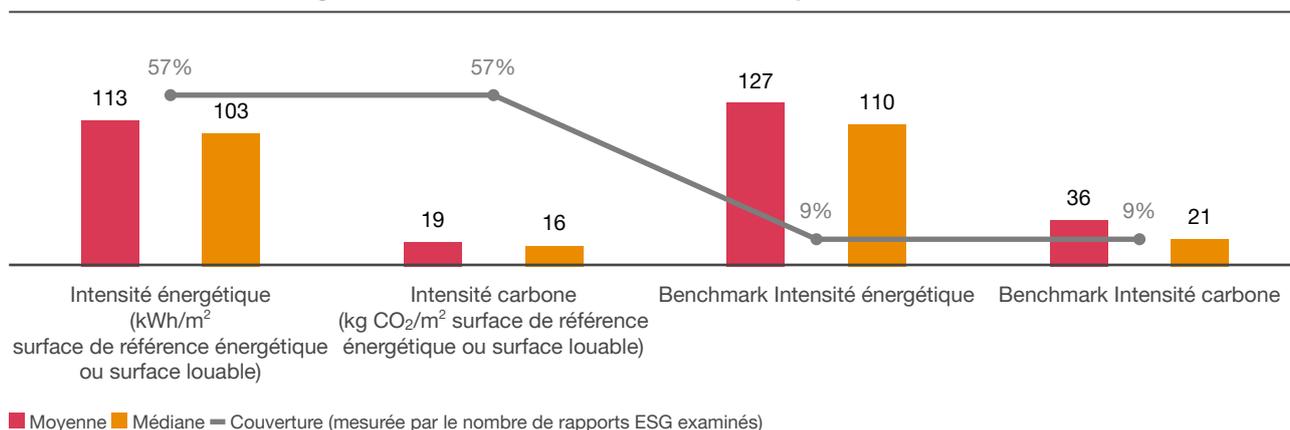
Autres combustibles fossiles (portefeuille). En moyenne, 5% du volume du portefeuille sont investis dans des entreprises fortement actives dans le domaine des autres combustibles fossiles (comme le pétrole et le gaz). La médiane est de 4%, avec une couverture de 62% des rapports ESG. Le benchmark présente une exposition plus élevée aux autres combustibles fossiles, avec une moyenne de 8% et une médiane de 6%. Là aussi, la couverture de l'indication du benchmark pour cet indicateur ne représente que 25% des rapports ESG analysés.

Ces indicateurs montrent que les portefeuilles analysés ont tendance à être moins exposés aux combustibles fossiles que les benchmarks, notamment en ce qui concerne le charbon. Cependant, la faible couverture des chiffres de référence dans les rapports ESG ainsi que les différentes méthodes de calcul des indicateurs rendent une comparabilité complète plus difficile.

Immobilier Suisse (coté et non coté) – Scope 1

L'intensité énergétique dans l'immobilier montre combien d'énergie un bâtiment consomme par mètre carré – une valeur élevée indique un besoin énergétique important. L'intensité carbone mesure la quantité de CO₂ libérée par la consommation d'énergie par mètre carré – plus la valeur est élevée, plus l'impact environnemental du bâtiment est important.

Illustration 26 : Profil d'exigences « Base » – Immobilier Suisse, scope 1



L'illustration 26 montre que la consommation moyenne d'énergie (intensité énergétique) des rapports ESG analysés pour les biens immobiliers du portefeuille est de 113 kWh par mètre carré/m², avec une valeur médiane de 103 kWh/m². Parmi les rapports ESG soumis, 57% ont fourni une indication sur l'intensité énergétique. Les bâtiments à haute efficacité énergétique, tels que les bâtiments à basse énergie, ont typiquement une consommation d'énergie plus faible, tandis que les biens immobiliers plus anciens ou inefficaces atteignent des valeurs plus élevées.

L'indice de référence pour l'intensité énergétique est une moyenne de 127 kWh/m² et une médiane de 110 kWh/m², mais avec une couverture plus faible de seulement 9%.

L'intensité de carbone (mesurée en kg de CO₂ par mètre carré) est en moyenne de 19 kg de CO₂/m² dans le portefeuille, avec une médiane de 16 kg de CO₂/m², 57% des rapports ESG contenant cet indicateur. Ces valeurs indiquent une charge de CO₂ modérée à élevée, en particulier pour les biens immobiliers qui utilisent encore des combustibles fossiles comme le mazout ou le gaz. Un passage aux énergies renouvelables pourrait réduire considérablement ces valeurs.

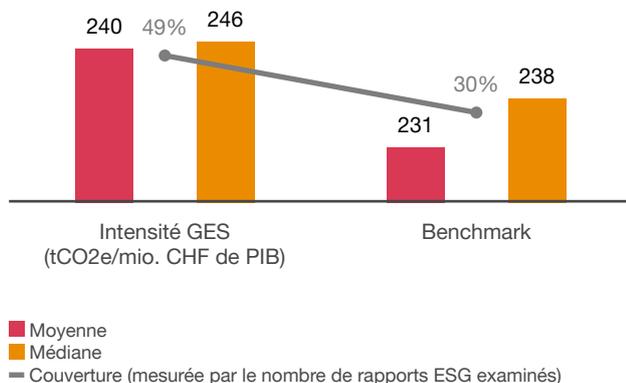
Le benchmark montre une intensité carbone moyenne de 36 kg de CO₂/m², avec une médiane de 21 kg de CO₂/m², mais également avec une couverture plus faible de seulement 9%.

En ce qui concerne les objectifs de décarbonisation et la protection du climat, les valeurs d'intensité en CO₂ sont considérées comme potentiellement trop élevées pour de nombreux portefeuilles immobiliers, en particulier dans le contexte de la réduction visée des émissions de CO₂ conformément à l'Accord de Paris. Les améliorations de l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables sont essentielles pour réduire ces valeurs et atteindre les objectifs climatiques.

Obligations d'État – Scopes 1 et 2

→ Émissions de gaz à effet de serre

Illustration 27 : Profil d'exigences « Base » – Emprunts d'État, scopes 1 et 2



L'illustration 27 montre l'intensité moyenne des gaz à effet de serre des obligations d'État, mesurée par les émissions directes et indirectes (scopes 1 et 2). Ces informations figurent dans environ 49% des rapports soumis.

Ce chiffre reflète les émissions liées aux activités économiques d'un pays, notamment en ce qui concerne la consommation d'énergie et les processus industriels. Une valeur élevée peut indiquer une dépendance vis-à-vis de sources d'énergie à forte intensité de carbone telles que le charbon, le pétrole ou le gaz. Les pays qui utilisent davantage les énergies renouvelables ou qui appliquent des mesures de protection du climat plus strictes ont généralement des intensités d'émission plus faibles. A cet égard, il faut tenir compte du fait qu'un certain nombre d'émissions de gaz à effet de serre provenant des obligations d'État et des obligations d'entreprises d'un même pays peuvent être comptabilisées deux fois.

Les valeurs plus élevées des données du portefeuille (240 tCO₂e par million de CHF de PIB) par rapport au benchmark (231 tCO₂e par million de CHF de PIB) pourraient indiquer une composition différente des obligations d'État dans les portefeuilles analysés par rapport à leurs indices de référence, ainsi qu'une gestion potentiellement incohérente de l'élimination des doubles comptages.

→ Certains rapports parlent d'échelles d'évaluation du profil d'émission des obligations d'État dans les catégories très faible (0 à < 200), faible (200 à < 375), modéré (375 à < 625), élevé (625 à < 1100) et très élevé (>= 1100).

3.3.2.2 Indicateurs ESG – Profil d'exigences « Avancé »

Les indicateurs du profil d'exigences « Avancé » permettent aux caisses de pension d'établir un rapport de durabilité plus complet et d'analyser les aspects ESG de manière approfondie. Les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre du scope 3, le pourcentage d'investissements dans des entreprises ayant des objectifs de zéro net vérifiés et la consommation d'eau dans les portefeuilles immobiliers en sont des exemples.

Illustration 28 : Extrait de la norme de reporting ESG (profil d'exigences « Avancé »)

Classe d'actifs	Reporting avancé
Actions, obligations d'entreprises et obligations convertibles (cotées)	<ul style="list-style-type: none"> • Part des investissements dans des entreprises ayant des engagements « zéro net » vérifiés et des objectifs intermédiaires crédibles (%) • Potentiel de réchauffement global en degrés Celsius (avec indication des scénarios climatiques utilisés) • Émissions de gaz à effet de serre : <ul style="list-style-type: none"> - Intensité - Empreinte pour le scope 3 • Consommation d'énergie et d'eau
Immobilier Suisse (cotées et non cotées)	Scopes 2 et 3 <ul style="list-style-type: none"> • Énergie et intensité carbone • Consommation d'eau
Immobilier étranger (coté et non coté)	<ul style="list-style-type: none"> • Intensité énergétique • Intensité carbone • Consommation d'eau

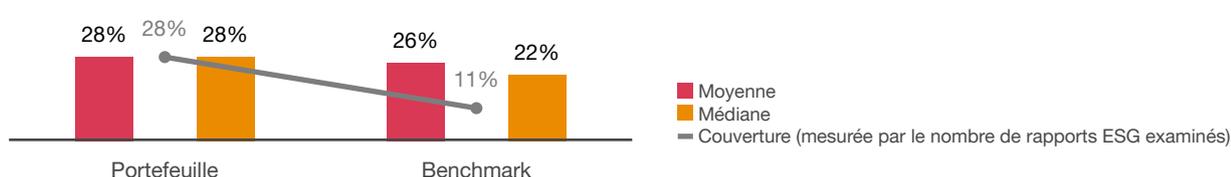
Actions, obligations d'entreprises et obligations convertibles (cotées) – Avancé

Dans le profil d'exigences « Avancé » de la norme de reporting ESG de l'ASIP, il est demandé, parmi les classes d'actifs actions, obligations d'entreprises et obligations convertibles (cotées), d'indiquer la part des investissements dans des entreprises ayant des engagements « zéro net » vérifiés ainsi que des objectifs intermédiaires crédibles. Pour ces classes d'actifs, il est donc important de disposer d'émissions de gaz à effet de serre globales, ventilées en fonction de l'intensité et de l'empreinte. Alors que le profil d'exigences « Base » exige déjà ces chiffres clés pour les scopes 1 et 2, le profil d'exigences « Avancé » prend également en compte les émissions du scope 3, lesquelles comprennent les émissions indirectes le long de la chaîne de valeur, ce qui représente souvent une part importante des émissions totales.

→ Part des investissements dans des entreprises ayant des engagements « zéro net » vérifiés et des objectifs intermédiaires crédibles

L'illustration 29 montre la part des investissements dans les entreprises qui se sont engagées à atteindre des émissions nettes nulles et qui ont fixé des objectifs intermédiaires crédibles. Au total, 28% des rapports ESG soumis contiennent la mention de cet indicateur.

Illustration 29 : Profil d'exigences « Avancé » – Part des investissements dans des entreprises ayant des engagements « zéro net » vérifiés et des objectifs intermédiaires crédibles



La part moyenne des investissements dans les entreprises dont les engagements « zéro net » vérifiés est également de 28%, et la valeur médiane est également de 28%, ce qui indique une répartition uniforme.

Cela signifie qu'environ un tiers des portefeuilles d'investissement considérés sont investis dans des entreprises qui poursuivent activement des mesures de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et qui se sont engagées à atteindre des objectifs de zéro net à long terme. Ce pourcentage montre qu'une part significative des flux de capitaux est dirigée vers des entreprises qui se sont engagées dans des mesures respectueuses du climat, mais il reste de la place pour une croissance supplémentaire.

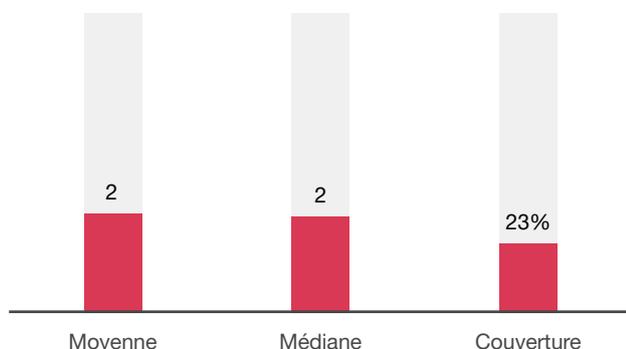
En comparaison, le benchmark présente une proportion légèrement inférieure, avec une moyenne de 26% et une médiane de 22%, la couverture des rapports ESG montrant un benchmark sur cet indicateur de seulement 11%. Cela indique que les investissements de portefeuille sont un peu plus exposés dans des entreprises ayant des engagements « zéro net » que les indices de référence, mais la proportion pourrait encore être augmentée et la couverture améliorée.

Ces chiffres soulignent une tendance positive en faveur de l'investissement durable, mais il existe toujours un potentiel d'augmentation de cette part.

→ Potentiel de réchauffement global en degrés Celsius

Le potentiel de réchauffement global en degrés Celsius montre dans quelle mesure un portefeuille d'investissement contribue au réchauffement global, sur la base des émissions de CO₂ des entreprises qui le composent. Ce chiffre clé indique si un portefeuille est conforme aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement de la planète à moins de 2 degrés Celsius.

Illustration 30 : Potentiel de réchauffement global en degrés Celsius



Selon les rapports ESG analysés, le potentiel de réchauffement global moyen des portefeuilles étudiés est de 2 degrés Celsius, avec une médiane de 2 degrés Celsius également. Seuls 23% des rapports analysés contiennent des informations sur cet indicateur, ce qui indique une disponibilité limitée des données ou des niveaux différents de mise en œuvre des objectifs climatiques. Cela montre que de nombreux portefeuilles ne sont pas encore entièrement conçus pour réduire les émissions et s'orienter vers un réchauffement maximal de 1,5 degré Celsius.

Certaines caisses de pension se basent sur des scénarios climatiques spécifiques pour atteindre leurs objectifs :

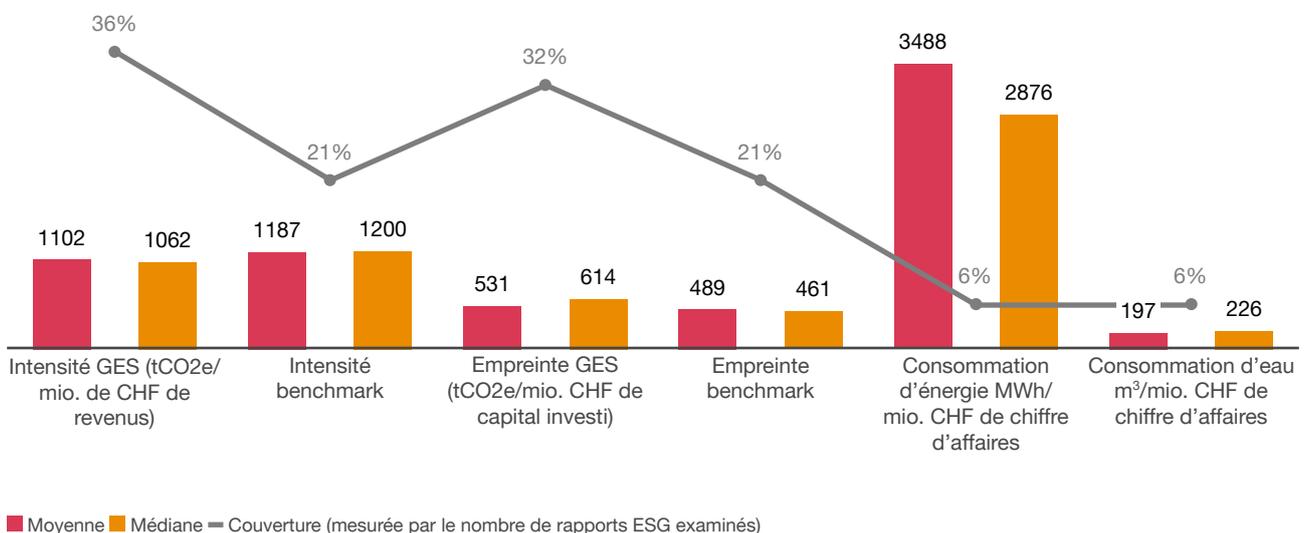
- Scénario 1,5°C jusqu'en 2050 : Souvent soutenu par la Science Based Targets Initiative (SBTi), ce scénario vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius.
- Zéro net d'ici 2050 : De nombreuses caisses de pension visent des portefeuilles neutres en carbone d'ici 2050 en réduisant les émissions et en fixant des objectifs intermédiaires.
- En dessous de l'objectif des 2 degrés : Certains rapports précisent que le portefeuille vise à maintenir le réchauffement en dessous de 2 degrés Celsius, ce qui correspond aux objectifs de l'Accord de Paris.

Ces scénarios sont souvent basés sur des modèles scientifiques tels que le modèle TCRE (Transient Climate Response to Cumulative Carbon Emissions), qui compare les émissions de CO₂ prévues du portefeuille avec les budgets d'émission et calcule ainsi le profil de température.

→ Émissions de gaz à effet de serre (intensité et empreinte pour le scope 3) et consommation d'énergie et d'eau

L'illustration 31 présente un résumé des autres chiffres clés pour le profil d'exigences « Avancé » des classes d'actifs actions, obligations d'entreprises et obligations convertibles. L'intensité et l'empreinte des émissions de gaz à effet de serre (scope 3) ainsi que la consommation d'énergie et d'eau des entreprises sont indiquées. Environ 36%, 32% et 6% des rapports ESG soumis ont fourni des informations sur ces indicateurs.

Illustration 31 : Profil d'exigences « Avancé » – Actions, obligations d'entreprises et obligations convertibles (cotées) – Émissions de gaz à effet de serre pour le scope 3, consommation d'énergie et d'eau



L'intensité moyenne des émissions de gaz à effet de serre pour le scope 3 est de 1102 tCO₂e par million de CHF de revenus, alors que la médiane est de 1062 tCO₂e. Ces valeurs proches indiquent que de nombreuses entreprises du groupe analysé ont une intensité d'émission similaire. Ces valeurs sont inférieures à l'intensité moyenne de référence de 1187 tCO₂e.

L'empreinte du scope 3 se situe à une moyenne de 531, respectivement une médiane de 614 tCO₂e par million de CHF investi. La médiane plus élevée indique que certaines entreprises ont des émissions particulièrement élevées et dépasse le benchmark médian de 461 tCO₂e.

La moyenne de la consommation d'énergie est de 3488 MWh par million de CHF de chiffre d'affaires, alors que la médiane est de 2876 MWh. La différence entre la moyenne et la médiane montre que certaines entreprises ont une consommation d'énergie disproportionnée. Cependant, avec une couverture de seulement 6%, il est clair que peu de rapports ESG incluent cet indicateur.

La consommation d'eau constitue un autre indicateur important, notamment en ce qui concerne la durabilité de l'utilisation des ressources. La différence entre la moyenne de 197 et la médiane de 226 mètres cubes est relativement faible, ce qui indique une répartition assez uniforme de la consommation d'eau parmi les entreprises. Là aussi, la couverture est très faible (6%).

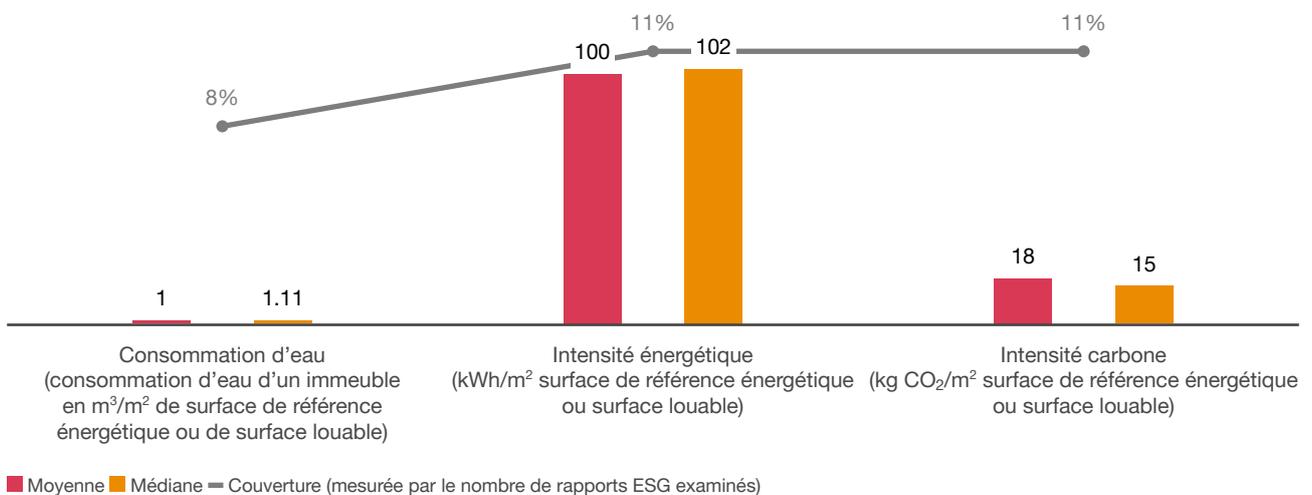
L'analyse montre que certaines entreprises présentent des valeurs plus élevées, tant pour l'intensité des gaz à effet de serre que pour l'empreinte, ce qui fait monter la moyenne. Parallèlement, la couverture des données relatives à la consommation d'énergie et d'eau dans les rapports ESG est très faible, ce qui rend la comparaison et l'évaluation

difficiles. Pour les indicateurs de consommation d'énergie et d'eau, aucune comparaison n'a été faite avec le benchmark en raison de la faible couverture.

Immobilier Suisse (coté et non coté) – Scopes 2 et 3

Les chiffres clés de l'illustration 32 donnent un aperçu de la performance de durabilité des placements immobiliers suisses, qu'ils soient cotés ou non. L'accent est mis sur l'intensité énergétique, l'intensité carbone et la consommation d'eau des bâtiments concernés. Les valeurs se réfèrent au scope 2 (émissions indirectes dues à l'énergie achetée) et au scope 3 (émissions indirectes le long de la chaîne de création de valeur, par exemple, l'électricité des locataires).

Illustration 32 : Immobilier Suisse Intensité énergétique et carbone, consommation d'eau, scopes 2 et 3



La consommation d'eau est en moyenne de 1 m³/m² de surface de référence énergétique, avec une médiane de 1 m³/m² également, et a été indiquée dans 8% des rapports ESG.

L'intensité énergétique est en moyenne de 100 kWh/m², avec une médiane de 102 kWh/m². Des informations sur ce chiffre clé ont été fournies dans 11% des rapports.

L'intensité carbone des biens immobiliers est en moyenne de 18 kg de CO₂/m², avec une médiane de 15 kg de CO₂/m² et est également incluse dans 11% des rapports.

Ces données illustrent la mise en place progressive d'indicateurs ESG dans le secteur immobilier, même si des améliorations sont encore possibles en termes de couverture et de cohérence des rapports.

Immobilier étranger (coté et non coté)

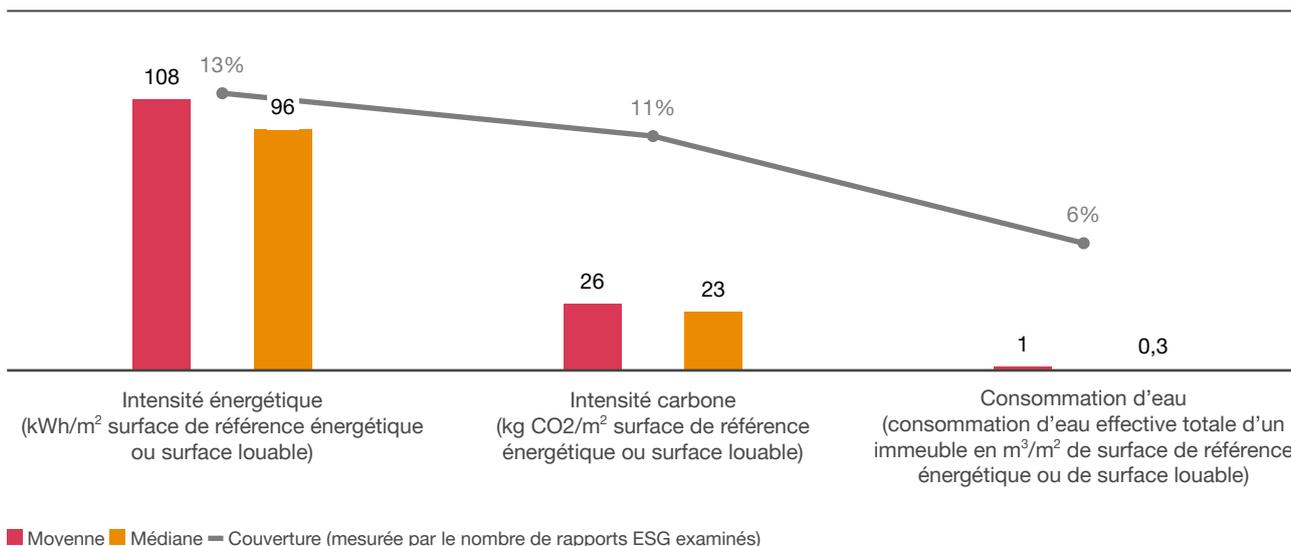
L'illustration 35 montre les valeurs moyennes et médianes de l'intensité énergétique et de l'intensité carbone ainsi que de la consommation d'eau par mètre carré de surface de référence énergétique ou de surface louable pour les biens immobiliers situés à l'étranger. Étant donné que les rapports ESG ne fournissent pas d'informations précises sur les scopes 1, 2 et 3, les valeurs indiquées sont parfois un mélange de différents scopes, comprenant les émissions et la consommation d'énergie provenant de différentes sources et étapes de la chaîne de valeur.

Intensité énergétique. La moyenne est de 108 kWh/m², tandis que la médiane est de 96 kWh/m². La différence entre la moyenne et la médiane indique quelques valeurs plus élevées qui déplacent légèrement la moyenne vers le haut, mais la majorité des propriétés ont des valeurs plus faibles ou moyennes. Le taux de couverture est de 13%.

Intensité carbone. Avec une moyenne de 26 kg CO₂/m² et une médiane de 23 kg CO₂/m², la moyenne est également légèrement plus élevée, ce qui indique que certains biens immobiliers ont des niveaux d'émission plus élevés. La couverture est de 11%.

Consommation d'eau. La moyenne est de 1 m³/m² et la médiane de 0,3 m³/m². Cette différence significative indique que la consommation d'eau n'a pas été enregistrée pour de nombreux biens immobiliers. Le taux de couverture n'est que de 6%.

Illustration 33 : Profil d'exigences « Avancé » – Immobilier étranger Intensité énergétique et carbone, consommation d'eau



3.3.3. Conclusion – Reporting quantitatif

Le chapitre sur le reporting quantitatif des indicateurs ESG montre que les caisses de pension jouent un rôle de plus en plus actif dans le domaine de la durabilité. L'accent est notamment mis sur l'exercice des droits de vote et l'engagement à améliorer les pratiques ESG des entreprises. Toutefois, les données collectées révèlent également des faiblesses, notamment en termes de transparence et de couverture des rapports.

Dans le domaine de l'exercice des droits de vote, on constate que les caisses de pension sont nettement plus actives en Suisse qu'à l'étranger. La participation aux droits de vote est significativement plus élevée en Suisse (95% du capital investi) qu'à l'étranger (69%). Le taux moyen d'approbation des propositions du conseil d'administration est de 78% en Suisse et de 81% à l'étranger. Ces chiffres montrent que la participation à l'exercice des droits de vote est globalement élevée là où des informations sur l'exercice des droits de vote sont fournies dans le reporting ESG. Cependant, la couverture et donc la transparence dans les rapports est relativement faible pour diverses raisons : alors que 45% des caisses de pension publient leurs activités en Suisse, seules 40% le font pour les investissements à l'étranger.

En ce qui concerne l'engagement, la collaboration via des pools d'engagement comme Ethos ou SVVK est au centre des préoccupations. Cette stratégie renforce l'impact des caisses de pension, car elles peuvent exercer une influence groupée sur les entreprises afin d'améliorer les pratiques ESG. L'accent est mis en particulier sur des thèmes environnementaux tels que la réduction des émissions de CO₂ et la promotion de la biodiversité. L'approche communautaire maximise l'impact des caisses de pension et démontre, à travers différents exemples révélés dans les rapports ESG, qu'un engagement systématique peut être un outil efficace pour promouvoir des pratiques commerciales durables.

Dans le domaine des indicateurs de portefeuille, les résultats de l'étude peuvent être résumés comme suit :

→ Pour les actions, les obligations d'entreprises et les obligations convertibles, l'intensité moyenne des gaz à effet de serre est de 132 tCO₂e par million de CHF de revenus et l'empreinte carbone est de 79 tonnes par million de capital investi (scopes 1 et 2). Comparé au cadre de référence (benchmark), ce chiffre est plutôt bas¹¹. Ces indicateurs sont publiés dans 77% des rapports ESG.

Les émissions du scope 3 sont publiées dans 36% (intensité) et 34% (empreinte) des rapports ESG. Les chiffres montrent clairement qu'avec une intensité de gaz à effet de serre de 1102 tCO₂e par million de CHF de revenus, respectivement une empreinte du scope 3 de 531 tCO₂e par million de CHF investi, les émissions indirectes jouent un rôle considérable tout au long de la chaîne de création de valeur.

D'autres indicateurs tels que la consommation d'énergie et d'eau du profil d'exigences « Avancé » sont à peine couverts par les rapports ESG (maximum 8%). Mais 28% des rapports ESG indiquent qu'en moyenne 33% des caisses de pension investissent dans des entreprises qui ont pris des engagements vérifiés en matière de zéro émission nette et d'objectifs intermédiaires crédibles.

→ Les caisses de pension s'exposent en moyenne à hauteur de 1% du capital investi dans le charbon et à hauteur de 5% dans les autres combustibles fossiles. Ces indicateurs sont publiés dans respectivement 68% et 62% des rapports ESG.

→ L'intensité des gaz à effet de serre dans la classe d'actifs des obligations d'État est divulguée dans 49% des rapports ESG soumis et montre que les pays investis émettent en moyenne 240 tonnes d'équivalents CO₂ par million de CHF de PIB généré.

→ Pour les biens immobiliers en Suisse, l'intensité énergétique moyenne est de 113 kWh par mètre carré, tandis que l'intensité carbone est en moyenne de 19 kg de CO₂ par mètre carré (scope 1). Les indicateurs sont publiés dans 57% des rapports ESG. Le tableau est complété par les chiffres clés relatifs aux scopes 2 et 3 du profil d'exigences « Avancé », qui sont couverts par 13% des rapports de durabilité. Au total, ce secteur révèle en outre une intensité énergétique moyenne de 100 kWh par mètre carré et une intensité carbone de 18 kg de CO₂ par mètre carré.

→ L'indicateur de consommation d'eau du profil d'exigences « Avancé » est en moyenne de 1 m³ par mètre carré et n'est publié que par 6% des rapports ESG.

→ Pour les biens immobiliers situés à l'étranger, on constate une intensité énergétique moyenne de 108 kWh et une intensité carbone de 26 kg de CO₂ par mètre carré. Ces indicateurs du profil d'exigences « Avancé » ont été publiés dans 13% et 11% des rapports ESG soumis.

→ Comme pour l'immobilier en Suisse, la consommation d'eau est en moyenne de 1 m³ par mètre carré, mais la couverture de cet indicateur est extrêmement faible (8% seulement).

→ Le taux de transparence est en moyenne de 88% au niveau des portefeuilles globaux et de 87% au niveau des indicateurs.

¹¹ Les chiffres clés des rapports ESG analysés dans cette étude reposent en partie sur des méthodes de calcul, des bases de données et des qualités de données différentes. Cela peut entraîner des variations dans les résultats et la comparabilité. Les résultats doivent donc être interprétés avec prudence, notamment en ce qui concerne la comparabilité des portefeuilles et des indices de référence.



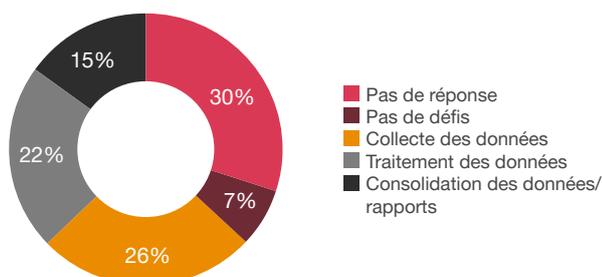
4. Défis, propositions d'amélioration et recommandations d'action

Nous analysons ci-dessous les principaux défis et propositions d'amélioration mentionnés par les caisses de pension dans le cadre de l'enquête en ligne dans le domaine du reporting ESG. Sur cette base, des propositions concrètes d'amélioration et des recommandations d'action sont résumées.

4.1. Défis à relever lors de l'élaboration du rapport ESG

Les réponses qualitatives au questionnaire en ligne sur les principaux défis rencontrés lors de l'élaboration du rapport ESG ont été divisées en trois phases : Collecte des données, traitement des données et consolidation des données du reporting ESG. Parmi les 48% de caisses de pension participantes qui ont indiqué avoir établi un rapport ESG selon la norme de reporting ESG de l'ASIP pour les caisses de pension, environ 30% n'ont pas donné d'indications sur les défis à relever. Environ 7% ont déclaré ne voir aucun défi dans l'élaboration du rapport ESG et 63% ont mentionné des défis dans les trois domaines mentionnés et visibles dans le graphique.

Illustration 34 : Les défis du reporting ESG



Dans le cadre du reporting ESG, les caisses de pension sont confrontées à de nombreux défis qui s'étendent sur l'ensemble du processus, de la collecte des données au traitement et à la consolidation des données. Ces obstacles nuisent non seulement à la qualité des rapports, mais aussi à leur pertinence et à leur fiabilité. Les défis clés pour chaque phase sont décrits en détail ci-dessous.

Les défis de la collecte de données

Selon l'enquête, la collecte de données représente le plus grand défi avec 26%. Cela inclut la diversité des sources de données, qui vont des bases de données internes aux fournisseurs externes. Il a été indiqué qu'il est difficile d'obtenir toutes les données pertinentes – en particulier pour des domaines tels que l'immobilier ou les obligations d'État – auprès d'un seul fournisseur. Cela augmente la complexité, notamment lors de l'intégration de différentes méthodes de calcul et de données de base.

La qualité et la disponibilité des données ont également été citées comme un défi. Il n'existe souvent pas de données ESG standardisées, lesquelles sont non seulement difficiles à collecter, mais reposent aussi sur des estimations et des hypothèses. Cela limite la pertinence des rapports et peut réduire la confiance des parties prenantes. A cela s'ajoute le manque de

couverture de certaines classes d'actifs et une base de données lacunaire. Ces données ne sont pas disponibles ou ne sont accessibles qu'à un coût élevé, ce qui rend difficile l'exhaustivité et la comparabilité des rapports.

Il a en outre été souligné que la collecte des données implique souvent des activités manuelles et chronophages, ce qui augmente la charge de travail dans le cas de portefeuilles complexes et peut entraîner des erreurs et des retards dans le reporting.

Les défis du traitement des données

Une fois les données collectées, elles doivent être converties en une forme utilisable, ce qui pose également différents défis. C'est pourquoi le traitement des données a de même été fréquemment cité (22%). Le calcul et l'agrégation des indicateurs ESG, en particulier pour les émissions du scope 3, nécessitent un traitement de données sophistiqué. Selon les informations fournies par les caisses de pension, les logiques de calcul et les méthodes varient considérablement d'une source de données à l'autre, ce qui entraîne des incohérences. En outre, des méthodes d'agrégation peu claires ou non standardisées compliquent la consolidation des données. La qualité générale du traitement des données est également déterminante pour le succès du reporting. Les différences de méthodes et l'absence de normes peuvent entraîner des erreurs de traitement qui nuisent à la cohérence des données.

Les défis de la consolidation des données et du reporting

La consolidation des données a été citée comme un autre point critique par environ 15% des caisses de pension. En effet, les données proviennent de sources différentes et reposent sur des bases de calcul différentes. Cela rend la consolidation plus difficile et augmente le risque d'incohérence, en particulier dans le cas de portefeuilles complexes comprenant à la fois des actifs internes et externes.

Un autre obstacle est de s'assurer que toutes les données pertinentes sont disponibles à temps et de manière complète. En raison de la grande quantité de données, celles-ci doivent être vérifiées et consolidées en temps réel afin de répondre aux exigences réglementaires.

Outre le défi technique que représente la consolidation, la préparation des rapports en fonction du groupe cible requiert des ressources et des connaissances spécialisées supplémentaires. De plus, il a été souligné que la consolidation prend beaucoup de temps et nécessite des ressources formées pour achever le processus de manière efficace et sans erreur.

L'interprétation des indicateurs ESG a également été mentionnée comme un défi. Même lorsque les données ont été correctement collectées, traitées, consolidées et publiées, l'interprétation de ce que les chiffres clés indiquent réellement n'est souvent pas claire et nécessite des explications supplémentaires dans le rapport ESG.

4.2. Propositions d'amélioration et recommandations d'action

Outre les défis à relever, les caisses de pension ont également formulé des propositions d'amélioration pour le reporting qualitatif et le reporting quantitatif (profil d'exigences « Base » et « Avancé ») ainsi que des propositions d'amélioration générales concernant la norme de reporting ESG de l'ASIP dans le cadre du questionnaire en ligne.

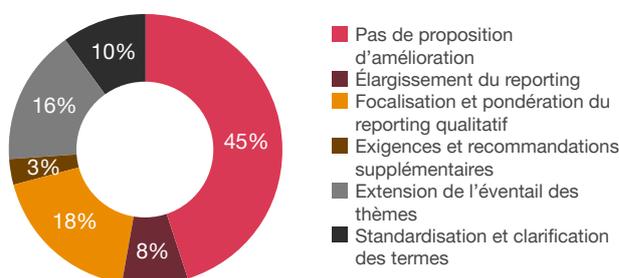
4.2.1. Propositions d'amélioration et recommandations d'action – Reporting qualitatif

Environ 55% des caisses de pension qui établissent un rapport ESG ont répondu à la question concernant les propositions d'amélioration de la partie qualitative de la norme de reporting ESG de l'ASIP.

L'illustration 35 présente un aperçu des propositions d'amélioration soumises pour le reporting qualitatif, classées en six catégories principales : focalisation et pondération du reporting qualitatif, standardisation et clarification des termes, extension des rapports, élargissement de l'éventail des thèmes ainsi que des exigences et recommandations supplémentaires. 45% des caisses de pension n'ont pas fait de propositions d'amélioration.

Focalisation et pondération du reporting qualitatif. Cette catégorie comprend la plus grande part des propositions d'amélioration, soit 18%. Elle souligne le souhait des caisses de pension de mettre l'accent sur des déclarations qualitatives, car celles-ci reflètent mieux la crédibilité et la qualité des mesures que des indicateurs purement quantitatifs. Il est souligné que la qualité des mesures, surtout dans le domaine du Stewardship et de l'engagement, joue un rôle central et que ce ne sont pas seulement les chiffres mesurables qui comptent. Plusieurs propositions précisent qu'une focalisation pure sur les indicateurs quantitatifs accapare les ressources sans refléter de manière adéquate la performance ESG réelle. La clarification des objectifs et la mise à disposition de « best practice » ont également été avancées comme des thèmes importants au sein de cette catégorie.

Illustration 35 : Propositions d'amélioration – Reporting qualitatif de la norme de reporting ESG de l'ASIP



Standardisation et clarification des termes. Un autre domaine pertinent, avec 10%, concerne la standardisation et la précision des termes. Les propositions des caisses de pension soulignent la nécessité de disposer de définitions claires, notamment en ce qui concerne l'interprétation de termes tels que « mesuré au capital investi » et la distinction entre « mesures » et « objectifs ». Il est en outre proposé de structurer les mesures par catégorie de placement afin d'en améliorer la clarté et l'applicabilité.

Élargissement du reporting. Il y a été proposé d'inclure toutes les classes d'actifs, même si elles ne sont pas toujours entièrement mesurables. Ces propositions visent à rendre le reporting ESG plus complet et plus représentatif. Le souhait d'une comparaison avec un groupe de pairs montre en outre que la comparabilité et la transparence des rapports au sein du secteur doivent être renforcées.

Élargissement de l'éventail des thèmes. Cette catégorie, dans laquelle 16% des propositions d'amélioration ont été mentionnées, comprend des suggestions pour une intégration plus large des questions ESG. Actuellement, la norme se concentre principalement sur les aspects environnementaux (E), tandis que les aspects sociaux (S) et organisationnels (G) sont négligés.

Exigences et recommandations supplémentaires. Un domaine restreint mais important des propositions concerne des exigences supplémentaires, telles que l'intégration de l'apport consolidé des parties prenantes externes (par exemple, SVVK) et l'évitement du greenwashing. Ces propositions soulignent que la norme devrait être développée davantage afin d'assurer à la fois sa crédibilité et sa pertinence pratique.

Recommandations d'action – Section qualitative

→ Rapports

Souligner la qualité des mesures : La norme de reporting ESG de l'ASIP devrait mettre davantage l'accent sur la qualité des rapports, notamment en matière de Stewardship et d'engagement, afin de démontrer la crédibilité et la pertinence des mesures.

Élargissement de l'éventail des thèmes : Les aspects sociaux et organisationnels devraient être davantage intégrés afin de rendre le reporting ESG plus complet.

Stewardship et exercice des droits de vote : Le rapport sur l'engagement et l'exercice des droits de vote ne doit pas seulement être quantitatif, mais aussi qualitatif, afin de refléter l'influence réelle sur les questions ESG.

→ Transparence et communication

Communiquer clairement les efforts ESG : L'ASIP devrait communiquer plus clairement les objectifs du reporting ESG afin d'éviter les malentendus et de s'assurer que la norme est bien comprise par les destinataires.

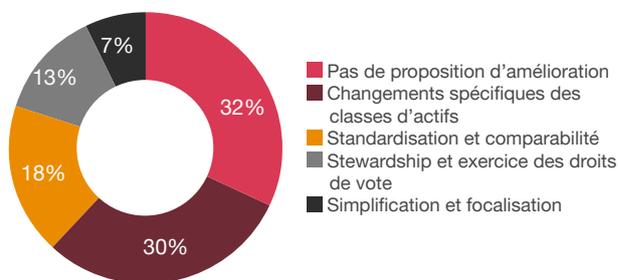
Obtenir un retour d'information : Il convient de recueillir régulièrement les réactions des destinataires et du public afin de vérifier l'utilité des rapports et d'initier des améliorations.

4.2.2. Propositions d'amélioration et recommandations d'action – Rapport quantitatif

4.2.2.1 Profil d'exigences « Base »

Environ 60% des caisses de pension qui établissent un rapport ESG ont répondu à la question sur les propositions d'amélioration concernant la partie « Reporting quantitatif » – profil d'exigences « Base ».

Illustration 36 : Propositions d'amélioration Reporting quantitatif – Profil d'exigences « Base » de la norme de reporting ESG de l'ASIP



Les propositions d'amélioration ont été réparties en quatre catégories principales : changements spécifiques dans les classes d'actifs, standardisation et comparabilité, Stewardship et exercice des droits de vote, simplification et focalisation.

Changements spécifiques aux classes d'actifs. Le plus grand nombre de propositions concerne des ajustements spécifiques aux différentes classes d'actifs. Des propositions d'amélioration détaillées sont faites, en particulier pour l'immobilier et les emprunts d'État, comme par exemple, l'intégration de données scope 2 pour l'immobilier suisse (sur le modèle d'autres normes comme REIDA).

Standardisation et comparabilité. Une partie importante des propositions vise à standardiser le reporting ESG et à améliorer la comparabilité des indicateurs. Cela comprend la prise en compte uniforme de toutes les classes d'actifs, des définitions plus précises des indicateurs utilisés ainsi que des directives concernant l'agrégation et l'utilisation des sources de données. Ces mesures devraient permettre de réduire la marge d'interprétation et de renforcer la cohérence des rapports.

Stewardship et exercice des droits de vote. Un autre domaine de propositions concerne la saisie quantitative de l'engagement et de l'exercice des droits de vote. Il est souligné ici que la qualité des engagements joue un rôle décisif et que, par exemple, une publication quantitative de l'exercice des droits de vote et de l'approbation des

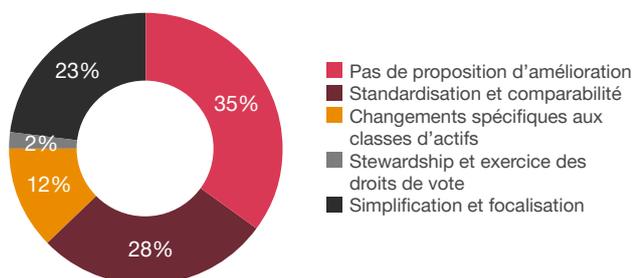
propositions n'apporte qu'une faible valeur ajoutée (tout en nécessitant un effort important) pour mesurer l'influence réelle sur les questions ESG.

Simplification et focalisation. Certaines propositions plaident en faveur d'une simplification du reporting, notamment en réduisant la quantité de chiffres clés et en se concentrant sur les données essentielles qui sont facilement compréhensibles pour les assurés. L'incertitude liée à la séparation de certaines classes d'actifs, comme les obligations d'État et les obligations d'entreprises, est également abordée ici.

4.2.2.2 Profil d'exigences « Avancé »

Environ 58% des caisses de pension ont répondu à la question concernant les propositions d'amélioration dans le domaine du « reporting quantitatif », profil d'exigences « Avancé ».

Illustration 37 : Propositions d'amélioration – Reporting quantitatif – Profil d'exigences « Avancé » de la norme de reporting ESG de l'ASIP



Standardisation et comparabilité. Le besoin de standardisation est également mentionné dans la partie du profil d'exigences « Avancé » et concerne aussi bien la définition des indicateurs, notamment sur des sujets tels que la consommation d'énergie et d'eau, que l'utilisation de sources de données claires. Des exemples de méthodes d'agrégation doivent être fournis pour chaque indicateur du domaine « Avancé » afin de garantir la cohérence des rapports. Il a également été mentionné que les indicateurs, par exemple pour les biens immobiliers nationaux, devraient se référer à des normes reconnues telles que REIDA. Il a été indiqué que la spécification des indicateurs devrait être affinée et la comparabilité améliorée grâce à des exemples de calcul. Cela concerne surtout des indicateurs comme la consommation d'eau, dont la valeur ajoutée est remise en question par certaines caisses de pension. La qualité des données constitue un autre problème, en particulier en relation avec les émissions du scope 3, pour lesquelles il existe d'importantes divergences entre les fournisseurs de données. La nécessité d'une définition des variables à

utiliser pour le calcul de ces émissions a été mentionnée. Des spécifications de modèles et des exemples de calculs amélioreraient considérablement la comparabilité et la transparence.

Changements spécifiques aux classes d'actifs. Pour des classes d'actifs spécifiques, comme l'immobilier et les obligations, il a été mentionné qu'une définition plus précise des indicateurs avancés serait utile.

Stewardship et exercice des droits de vote. Dans le domaine du Stewardship et de l'exercice des droits de vote, les participants soulignent la nécessité de mieux définir la part des votes soutenus sur les questions climatiques, car celle-ci est définie de manière large dans les rapports actuels et donc difficile à mettre en œuvre.

Simplification et focalisation. Il a été remarqué à plusieurs reprises que le reporting quantitatif pour les indicateurs avancés était conçu de manière complexe, en particulier pour les produits collectifs tels que les fonds. Proposition a donc été faite de réduire le nombre d'indicateurs et de se concentrer davantage sur les indicateurs essentiels qui offrent une forte valeur ajoutée. Le nombre d'indicateurs du scope 3 devrait être réduit, car leur collecte est souvent difficile. Il a été suggéré de développer un ensemble d'indicateurs plus légers, qui se concentre sur les aspects qualitatifs afin de diminuer la complexité.

Enfin, il a également été recommandé de repenser l'agrégation des chiffres clés sur l'ensemble de la classe d'actifs, la présentation des chiffres clés par classe d'actifs garantissant une meilleure transparence.

Recommandations d'action – Section quantitative

→ Amélioration de la standardisation et de la qualité des données

(Profil d'exigences « Base » et « Avancé »)

Introduction d'une grille de calcul standardisée des meilleures pratiques (Base et Avancé) : pour garantir la comparabilité des rapports.

Il convient d'accorder plus d'importance à la publication cohérente et complète du taux de transparence afin de permettre des conclusions plus pertinentes sur la performance globale de durabilité de la caisse de pension. Une grille de présentation uniforme indiquant la part du portefeuille pour laquelle des indicateurs ESG sont disponibles et à quel niveau (mandat, classe d'actifs, portefeuille global) pourrait apporter un soutien.

Uniformisation des rapports (Base et Avancé) : Standardiser davantage l'agrégation et la présentation des indicateurs afin d'améliorer la comparabilité. Des exemples de calculs et d'agrégation devraient être fournis pour les deux profils.

Fournir des définitions et des sources de données claires (Avancé), en particulier pour les données plus complexes comme les émissions du scope 3 et les classes d'actifs spécifiques comme l'immobilier et les obligations d'État.

→ Simplifier et cibler les rapports

(Profil d'exigences « Base » et « Avancé »)

Réduction de la complexité : Sur la base des informations fournies par les caisses de pension et des résultats de l'analyse des rapports ESG, le reporting pourrait être simplifié en se concentrant sur un nombre restreint d'indicateurs pertinents. Cela est particulièrement vrai pour les indicateurs complexes tels que les émissions du scope 3.

Stewardship et exercice des droits de vote : Des définitions plus claires et une saisie simplifiée des votes sur les questions climatiques amélioreraient la transparence dans ce domaine.

Il ressort des indications fournies par les caisses de pension que le rapport doit être rendu plus compréhensible pour les destinataires. Les informations devraient être présentées de manière à pouvoir être comprises par des destinataires sans connaissances spécifiques. Cela pourrait être garanti par un modèle de « best practice » standardisé pour le reporting selon la norme de reporting ESG de l'ASIP et des directives pour des structures uniformes (par exemple, grille standardisée comme pour la Swiss GAAP RPC 26).

→ Souplesse et évolution

(Profil d'exigences « Avancé »)

Adaptation aux évolutions du marché : Pour les indicateurs dont la disponibilité des données est incertaine (par exemple, les émissions du scope 3), la norme devrait rester flexible et réagir à l'évolution du marché.

Prendre en compte l'engagement et les approches collectives (qualitatif) : Les stratégies d'engagement collectif devraient également être prises en compte et présentées dans le rapport.

Les recommandations d'action proposées fournissent une feuille de route pour développer et optimiser la norme de reporting ESG de l'ASIP pour les caisses de pension. Il est essentiel de renforcer la normalisation et de se concentrer sur des définitions claires et la comparabilité, tant dans les rapports qualitatifs que quantitatifs, afin d'améliorer la transparence et la pertinence des rapports. En réduisant la complexité, en particulier dans le domaine des indicateurs avancés, les caisses de pension pourraient offrir un reporting ESG plus complet et plus compréhensible. Ces mesures contribuent à renforcer la confiance des destinataires et à mieux communiquer sur l'engagement ESG des caisses de pension.

4.3.5. Propositions d'amélioration et recommandations d'action – En général

Environ 59% des caisses de pension qui établissent un rapport ESG ont fait des propositions générales d'amélioration. Celles-ci peuvent être divisées en cinq catégories et résumées en mots clés comme suit :

Standardisation et structuration

- Introduire une grille standardisée pour la présentation des chiffres clés et des approches de placement ;
- Traduction en anglais pour permettre aux managers internationaux de comprendre et d'utiliser la norme ;
- Utiliser des normes établies dans le domaine de la durabilité pour plus de cohérence et de simplicité ;
- Utiliser les normes du marché pour garantir la cohérence et la sécurité des rapports (référence à des méthodes de calcul établies) ; et
- Offrir à tous les membres de l'ASIP la possibilité de donner leur avis et de voter avant toute modification de la norme.

Qualité des rapports

- Moins, c'est plus : Se concentrer sur un petit nombre d'indicateurs pertinents et de qualité plutôt que de présenter trop d'informations.
- Simplifier les rapports pour qu'ils soient faciles à comprendre, avec des indicateurs clairs et pertinents.

Responsabilité sociale et environnementale

- La norme de reporting ESG devrait également inclure des indicateurs sur les questions sociales (par exemple, l'exposition aux violations des droits humains ou les controverses dans le portefeuille).

Flexibilité et développement

- Attendre les évolutions du marché : Pour les indicateurs dont la disponibilité des données est incertaine, comme les émissions du scope 3, il convient d'accorder plus de temps au développement du marché afin d'obtenir des données plus précises.

Communication et feedback

- Communication de la part de l'ASIP : L'association devrait communiquer plus clairement la perception du public, l'objectif et la finalité du rapport afin d'éviter toute confusion et de rendre les efforts ESG plus transparents.
- Les membres et le public devraient être autorisés à donner régulièrement leur avis sur la norme de reporting ESG de l'ASIP afin de vérifier l'objectif des rapports et d'en améliorer l'impact.

Reconnaissance des efforts en cours

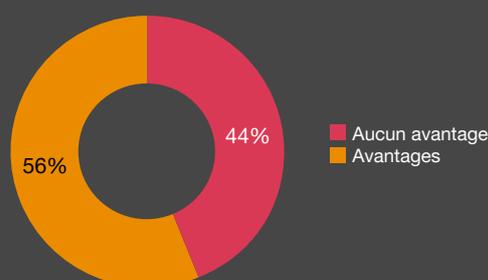
Appréciation des mesures de l'ASIP : Les mesures déjà mises en œuvre et prévues par l'ASIP (par exemple, retours d'information et améliorations de la norme, notes de calcul) sont également considérées comme ciblées et appréciées par les gestionnaires de fortune des caisses de pension.

Avantages du reporting ESG pour les destinataires

Environ 59% des institutions de prévoyance qui établissent un rapport ESG ont répondu à la question sur les avantages du rapport pour les destinataires. Parmi elles, 56% des caisses de pension voient des avantages pour leurs destinataires, 44% n'en voient aucun.



Illustration 40 : Avantages du reporting ESG pour les destinataires



Les institutions de prévoyance qui considèrent le reporting ESG pour les caisses de pension comme un avantage pour leurs destinataires citent de nombreuses raisons, notamment : le reporting ESG permet une communication claire et transparente des activités de la caisse de pension dans les domaines de la stratégie ESG et de durabilité, de manière standardisée et structurée, et permet une meilleure collecte d'informations aux bénéficiaires. La comparabilité entre les caisses de pension permettrait en outre aux destinataires de mieux comprendre comment leur institution se situe par rapport aux autres en ce qui concerne les questions ESG. À long terme, les destinataires pourraient profiter d'une base fiable pour évaluer les efforts de durabilité de leur institution de prévoyance.

Bien que l'intérêt des destinataires soit actuellement faible, le reporting pourrait en outre contribuer à susciter et renforcer cet intérêt en donnant un meilleur aperçu des aspects ESG et leur mise en œuvre. Les rapports ESG permettraient de comprendre l'orientation et les progrès des institutions de prévoyance et contribueraient à sensibiliser à des thèmes importants comme la protection du climat et la justice sociale.

An aerial photograph of a dense forest. The majority of the trees are dark green, but one tree in the upper right quadrant is highlighted in a bright, vibrant green, making it stand out from the rest of the canopy.

“

Le secret pour aller de
l'avant, c'est de faire le
premier pas.

(Mark Twain)

Personnes de contact



Marco Tiefenthal
Directeur
Prévoyance professionnelle et
Gestion des actifs
Bureau : +41 58 792 55 83
Portable : +41 79 568 57 37
marco.tiefenthal@pwc.ch



Dimitri Senik
Directeur
Responsable des services de confiance
aux investisseurs
Bureau : +41 58 792 23 72
Portable : +41 79 686 83 62
dimitri.senik@pwc.ch



Dr Antonios Koumbarakis
Associé
Développement durable et
Strategic Regulatory Leader
Bureau : +41 58 792 45 23
Portable : +41 79 267 84 89
antonios.koumbarakis@pwc.ch



Sofia Jaccard
Senior Manager
Développement durable et
réglementation stratégique
Bureau : +41 58 792 26 87
Portable : +41 79 834 68 75
sofia.jaccard@pwc.ch



Laura Strub
Manager
Prévoyance professionnelle
Bureau : +41 58 792 51 19
Portable : +41 79 389 26 00
laura.strub@pwc.ch

Autres contributeurs : Manuel Nygaard, Jason Eichenberger



Ce document est une traduction du document original en allemand. En cas de divergence ou de contradiction entre la version allemande et cette traduction, la version allemande prévaut et sera considérée comme la version officielle. Cette traduction est fournie uniquement à titre informatif et ne peut être utilisée comme référence légale. Veuillez consulter la version allemande pour toute interprétation.

Note : Cette traduction a été réalisée avec soin, mais des erreurs de traduction peuvent survenir. En cas de doute, veuillez vous référer à la version allemande du document. PricewaterhouseCoopers SA ne peut être tenue responsable des conséquences découlant de l'utilisation de cette traduction ou de toute divergence entre la version allemande et cette traduction.

Copyright 2024. Tous droits réservés.



Schweizerischer Pensionskassenverband
Association Suisse des Institutions de Prévoyance
Associazione Svizzera delle Istituzioni di Previdenza

ASIP - Schweizerischer Pensionskassenverband
Kreuzstrasse 26
8008 Zürich

Telefon 043 243 74 15

info@asip.ch

www.asip.ch

Weitblick • Grand-Angle 01/24

